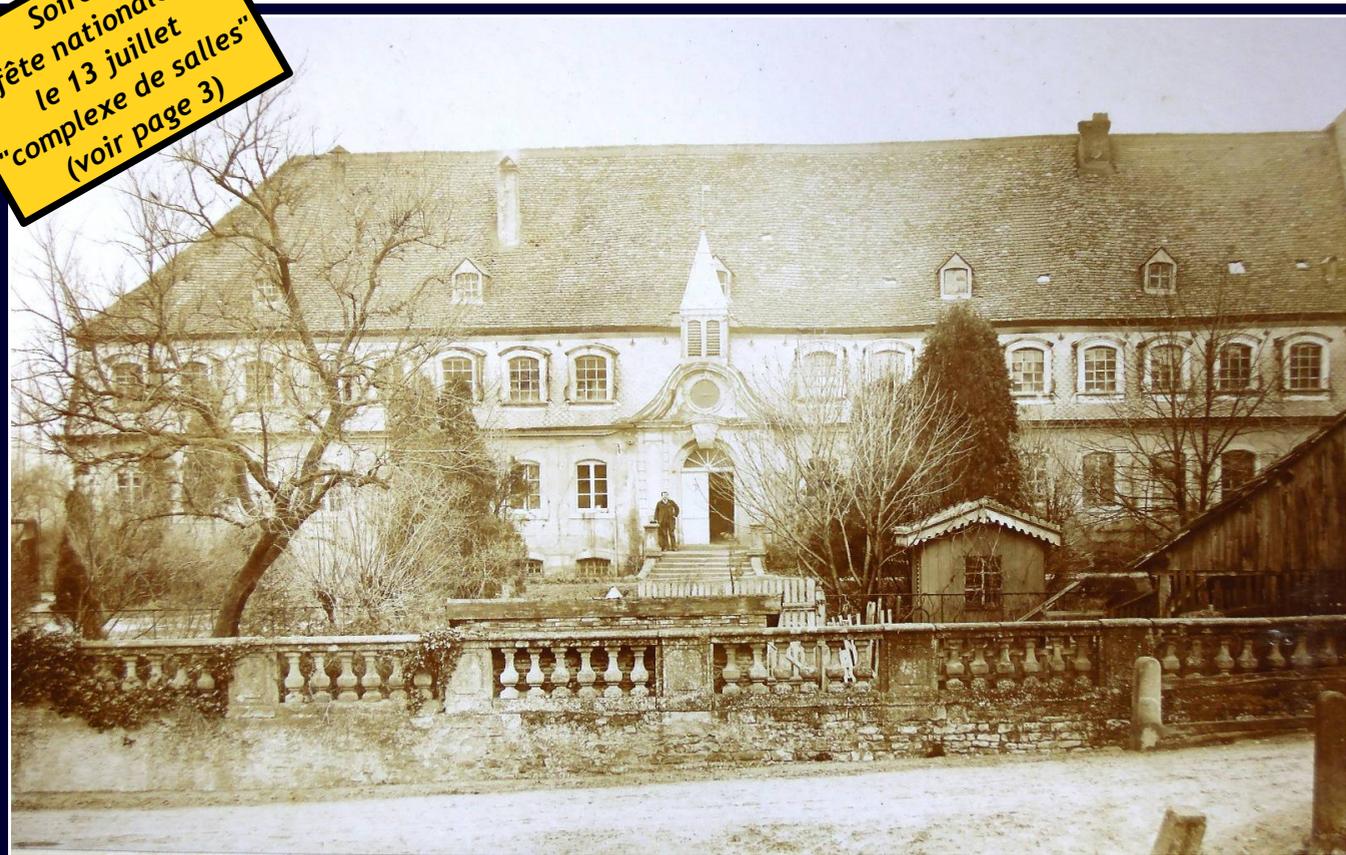




Éditorial

Soirée
fête nationale :
le 13 juillet
"complexe de salles"
(voir page 3)



Nous voici déjà à l'aube du second semestre de cette année 2019. Un début d'année qui a connu les samedis jaunes des gilets, la violence, le bruit des explosions des grenades des forces de l'ordre, la fumée des incendies, la casse, les dégradations et le pillage organisés par des "black bloc" soutenus pour partie par des manifestants dont les revendications justifiées pour certaines atteignent des sommets de délires pour d'autres. S'il est vrai que l'imposition en France est l'une des plus élevées des pays développés, parallèlement notre pays est également celui qui redistribue le plus au niveau social.

Dans une société confrontée à la montée du populisme, au repli sur soi dû à la peur de l'autre mais également soumise aux règles de concurrence du mondialisme, il nous faut trouver le bon équilibre entre la redistribution des richesses aux ouvriers, salariés ou agriculteurs et la survie des entreprises au niveau national.

En ce début juillet, nous voyons également la fin de l'étude et la mise en place du PLU qui s'applique dorénavant aux règles d'urbanisme sur l'ensemble de notre commune. Nous attendons encore l'arrêté préfectoral décidant le nouveau périmètre délimité des abords en remplacement du périmètre des 500m de l'ABF.

D'importants travaux doivent également se réaliser avant la fin de l'année sur notre

village : réfection de la toiture de la mairie-école en juillet-août puis en automne, le remplacement de la conduite d'eau sur une partie de la rue de Lorraine ainsi que la rue de la Tuilerie.

Maintenant, le temps des vacances approche, il est nécessaire pour tous, même si nous ne pouvons pas nous évader dans des pays lointains pour forcer le dépaysement. Profitons-en pour changer de rythme de vie, vivre des moments de convivialités ou se prélasser au soleil.

Alors à toutes et à tous un bon été.

Claude VOURIOT

Bref et Divers

Fermeture de l'agence postale communale :

L'agence postale communale sera fermée du lundi 26 août au lundi 16 septembre inclus pour les congés d'été

Chasse communale :

Le titulaire du lot de chasse communale, conformément à la réglementation en vigueur, déclare faire piéger les espèces nuisibles par le piègeur agréé sous le N° 571131 sur l'ensemble du lot de chasse.

Panneau Pocket

Pensez à télécharger l'application gratuite "Panneau Pocket" sur votre ordinateur, tablette ou smartphone. Elle vous permettra d'avoir en temps réel les informations communales.

Règlementation de l'usage des pétards

Nous vous rappelons l'interdiction de l'usage des pétards à l'exception des petites catégories C1, C2, F1 et F2.

Carte Nationale d'Identité

Dans le cadre de la dématérialisation des titres de nationalité, et de la sécurisation des données, l'Etat modifie l'organisation relative aux dépôts des demandes de **Carte Nationale d'Identité (CNI)** sur le territoire national et plus particulièrement sur notre région, **depuis le 27 mars 2017**. En effet, depuis cette date, ce ne sont plus les communes du lieu de domicile qui réceptionnent les demandes de CNI, mais les communes qui instruisent à l'heure actuelle, les passeports, donc, pour ce qui nous concerne la **Mairie de Sarrebourg 1, place Wilson - 57400 SARREBOURG**.

Si vous ne souhaitez pas faire instruire votre demande dans cette mairie, d'autres établissements vous sont ouverts auprès des mairies de **Château-Salins, Dieuze, Saverne, Drulingen ou Baccarat, pour les plus proches**.

Dans tous les cas, il est nécessaire de solliciter un rendez-vous auprès de la mairie où vous demandez ce service.

Bois de nettoyage communal

Lors de la réunion de la Commission Forêt en date du 13 Mai 2019, il a été décidé de vendre le bois par lot et tirage au sort aux habitants de Niderviller. Le prix du stère de bois sera de 15 € ;

Une demande de réservation sera faite par le biais du « Spécial Info » de début septembre avec un coupon-réponse qui sera à remettre en Mairie. Les acquéreurs

du lot auront l'obligation de le façonner dans les délais annoncés lors du tirage au sort.



Canicule :

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région.

- La chaleur fatigue toujours .
- Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.

- La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer **AVANT** les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

Plateforme téléphonique : 0 800 06 06 66

Recensement des personnes fragilisées

Suite à dispositif de prévention et de protection contre les effets de la Canicule envoyé par la Préfecture en date du 31 mai 2019,

Réf : Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 ; Instruction interministérielle

n° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2018/110

la Mairie est chargée de recenser les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes adultes handicapées, isolées et vulnérables, qui souhaitent être contactées en cas d'alerte canicule.

Ce recensement s'opère **sur demande** des personnes elles-mêmes, ou avec leur accord, sur un signalement d'un tiers.

Si compte tenu de votre situation, vous souhaitez être recensé(e) au titre du plan vermeil, vous êtes invité(e) sans tarder à appeler ou faire appeler au 03 87 23 80 02 ou à adresser votre demande par écrit à Mairie 5 Place Charles de Gaulle 57565 Niderviller ou encore par mail à mairie@niderviller.com

Le résultat des élections européennes

Inscrits : 897

Blancs : 11

Exprimés : 388

Votants : 406

Nuls : 7

M. AUBRY	14	V. VAUCLIN	0	I. BROSSAT	8	F. LALANNE	1
R. DE PREVOISIN	0	J.-C. LAGARDE	11	F. ASSELINEAU	1	F.-X. BELLAMY	53
R. CAMUS	0	R. GLUCKSMANN	9	B. HAMON	9	Y. JADOT	28
F. MARIE	0	Y. GERNIGON	1	N. TOMASINI	0	H. THOUY	1
N. LOISEAU	65	G. HELGEN	0	J. BARDELLA	137	O. BIDOU	0
H. TRAORE	0	N. DUPONT-AIGNAN	35	C CORBET	0	C. PERSON	0
F. PHILIPPOT	11	S. CAILLAUD	0	A. SANCHEZ	0	N. AZERGUI	0
A. ALEXANDRE	0	T. DELFEL	0	P. DIEUMEGARD	0		
D. BOURG	2	N. ARTHAUD	2	C. CHALENCON	0		

Début avril :

On nous signale l'ouverture d'une plage à Niderviller



Malgré ce qui semble indiquer ce panneau je rappelle qu'il n'y a pas de plage ou de piscine communale autorisée à Niderviller.



La baignade et en particulier les plongeurs sont donc strictement interdits à cet endroit en raison d'un manque d'eau manifeste.

En tant que Maire et vu l'importance du danger, je me dois de réserver par ailleurs la possibilité de prendre un arrêté confirmant cette interdiction.

Je profite de l'occasion pour rappeler les arrêtés interdisant le stationnement des voitures, remorques ou autres obstacles gênant le passage des piétons sur le trottoir.

Dernière nouvelle : Au moment de la mise en page du journal, on me signale la fermeture de la plage.

FÊTE NATIONALE



Le 13 juillet à Niderviller la municipalité vous propose au complexe de salles

- à partir de 19h00 : Buvette, grillades, café-gâteaux
- 20h : Soirée dansante avec "Die Bievertaler"
- 23 h : Grand feu d'artifice

Dites le avec des fleurs ...

Comme chaque année, le mois de mai constitue la période où le village s'embellit et se pare de couleurs éclatantes sur les nombreux massifs qui jalonnent les rues.

Toutefois, le lendemain de leur plantation, des mains indécates ont déterré nuitamment des ipomées, des dahlias et des pétunias sur le massif au centre du village au grand désespoir des plants qui sont restés en place.

Pourtant ces fleurs ne demandent qu'à croître pour rendre le village plus riant et plus accueillant pour les habitants et les gens de passage.

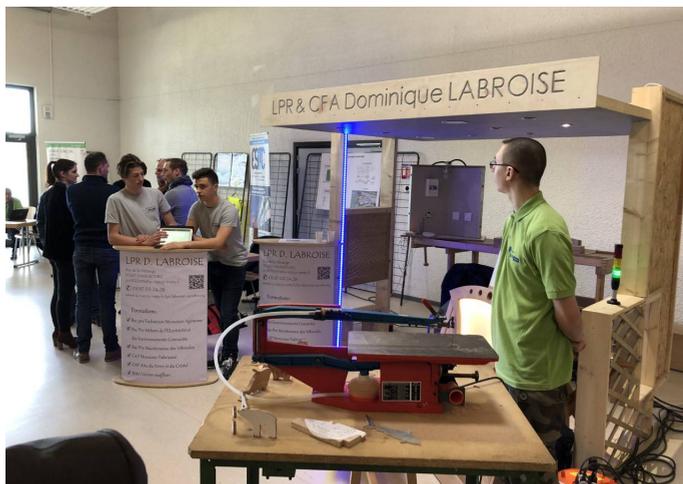
Ces incivilités désolent non seulement ceux qui se chargent de la plantation et de l'entretien mais sont des atteintes au respect des valeurs qui président à une vie en collectivité.

Cléomes, cannas, dahlias, géraniums, œillets et autres graminées et vivaces vous remercieront tout l'été pour votre bienveillance.



Claudine KRIEGER-BOUR et la commission de fleurissement

Exposition BTP



Une importante présentation aux collégiens et étudiants, des divers métiers du bâtiment et travaux publics, a été faite par la Fédération du BTP Moselle au complexe de salles les 29 et 30 janvier 2019.



caue
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

CONCOURS PHOTO



architectures et paysages : regards sur la Moselle

2 thèmes :
« l'architecture autour de l'eau en Moselle »
« mon village dans le paysage mosellan »

jusqu'au 15 septembre 2019
des prix à gagner

Informations et règlement : www.caue57.com - contact@caue57.com - 03 87 74 46 06

Concours photo CAUE : (des prix à gagner)

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Moselle, association à but non lucratif, organise un concours photo gratuit intitulé : « architectures et paysages : regards sur la Moselle ».

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation au cadre de vie, le CAUE s'est engagé dans un travail sur l'architecture et les paysages du département. L'objectif de ce concours est de valoriser la diversité de l'architecture et des paysages départementaux par des contributions photo, puis dans un second temps, par une exposition photographique et des publications sur l'architecture et les paysages de la Moselle.

Ce concours, exclusivement réservé aux amateurs, se déroulera du 1er mai 2019 au 15 septembre 2019. Les photographies proposées pour ce concours devront être prises en Moselle.

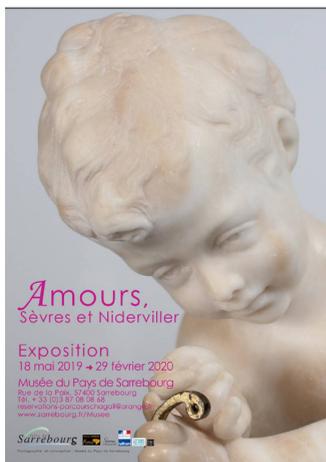
(voir règlement du concours en mairie ou au CAUE : Téléphone : 03 87 74 46 06
Courriel : contact@caue57.com, www.caue57.com)

Niderviller s'expose au musée de Sarrebourg

rue de la Paix 57400 SARREBOURG

tph : 03 87 08 08 68

Exposition "Amours, Sèvres et Niderviller" du 18 mai 2019 au 29 février 2020, au Musée du Pays de Sarrebourg, rue de la Paix à Sarrebourg. Exposition dans le cadre du programme "Culture près de chez vous" Catalogue des Désirs du Ministère de la Culture. Une exposition élaborée avec le Musée national de la Céramique de Sèvres qui propose de faire découvrir le rôle de



deux artistes dans la création des "Amours", très en vogue au 18ème siècle : Etienne-Maurice Falconet et surtout Charles Gabriel Sauvage dit Lemire. Ouvert de mai au 31 octobre de 10h00 à 18h00, lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 14h00 à 18h00, dimanche et jours fériés. Du 1er novembre au 29 février 2020 de 14h00 à 18h00

Le jugement de Pâris de Charles-Gabriel SAUVAGE dit Lemire : Manufacture de Niderviller en biscuit de porcelaine 1780-1793

spectacle
peplum

à NIDERVILLER

vendredi

9 août

à partir de 19h

faites le plein d'émotions sarrebourg moselle sud



les estivales



www.tourisme-sarrebourg.fr
03 87 03 11 82

Les Estivales de Sarrebourg Moselle Sud

NIDERVILLER

le vendredi 9 août à partir de 19h00 dans la cour de l'école et sur l'aire de jeux derrière l'église (buvette, petite restauration)

en nocturne : Grand SPECTACLE ENFLAMME : PEPLUM

Spectacle enflammé de la compagnie Salamandre dans le cadre des Estivales Sarrebourg Moselle Sud. Peplum est une projection poétique dans les différentes étapes de l'humanité.

Le spectacle, musical et chorégraphié, enflamme l'effervescence des émois de l'homme planétaire.

Entrée libre.

Accès rue de la Faïencerie, place Charles de Gaulle (entrée mairie et restaurant M), rue de Lorraine ou chemin Noir ;

parking voitures au complexe de salles

les autres manifestations des Estivales

le 5 juillet à Sarrebourg à partir de 19h00 : spectacle vogue de la compagnie Louxor

le 27 juillet à Mittersheim à partir de 18h00 : concert abba for ever (entrée 5€)

le 3 août à Héming : à 18h concert RedleSky, à 19h30 Archimède et à 19h15 Collectif 13

le 18 août à Mittersheim de 10h00 à 20h00, guinguette sur le canal

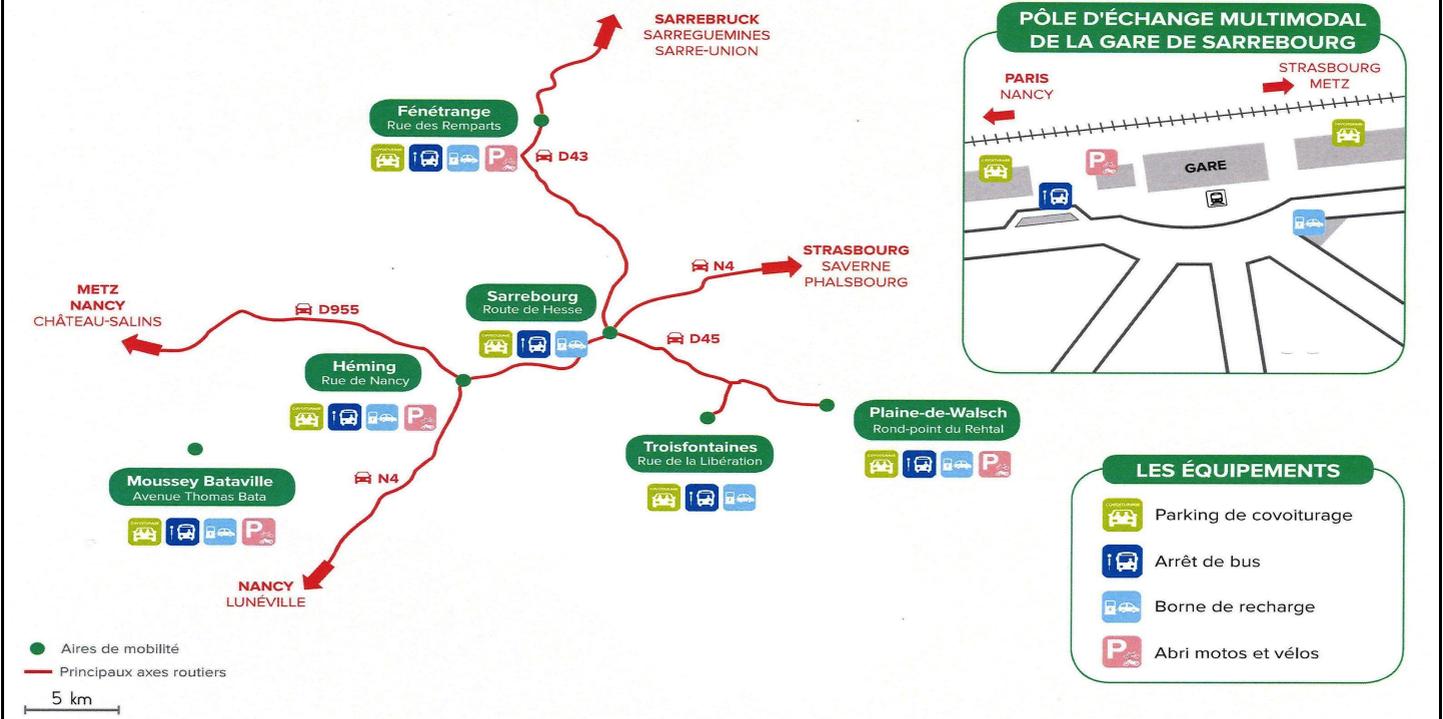
le 30 août à Moussey à 20h30 spectacle cabaret " Or du temps"

le 22 septembre à Fénétrange de 10h00 à 17h00 journée patrimoine en musique au château.

Se déplacer en Moselle Sud toute simplicité

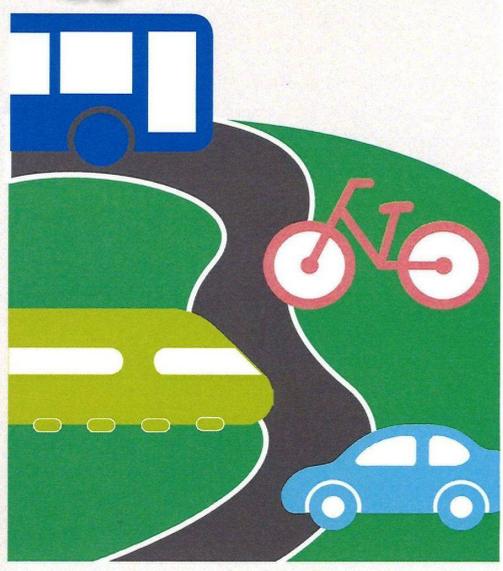


7 aires de mobilité pour faciliter vos déplacements



Découvrez les aires de mobilité

Se déplacer en Moselle Sud toute simplicité



17 bornes de recharge à votre disposition en Moselle Sud

LE TARIF
0,25 € par kWh consommé

COMMENT RECHARGER VOTRE VÉHICULE ?

Via votre Smartphone

Application mobile Freshmile
 ou
 Navigateur internet lien raccourci
 ou
 QR code

- Via votre Badge Freshmile**
- Créez votre compte gratuitement sur mon.freshmile.com
 - Commandez votre badge FRESHMILE pour 4,99€ sans frais d'abonnement
 - Recevez votre badge sous 3 à 5 jours ouvrés



SUR UNE AIRE DE MOBILITÉ, VOUS POUVEZ :

- Recharger votre véhicule électrique
 - Garer votre vélo ou votre moto
 - Faciliter le covoiturage
- Toutes les aires de mobilité sont équipées d'un parking dédié au covoiturage.
- Pour trouver des covoituteurs près de chez vous, rendez-vous sur l'application **IDVROOM Covoiturage** ou sur le site internet www.isiauto.fr
- Prendre les transports en commun

Les aires de mobilité sont situées à proximité d'arrêts routiers **Fluo Grand Est** (ex-TIM et TER), afin de relier le réseau de transport en commun du territoire iSiBUS.

iSiBUS Le réseau iSiBUS
 08.00.71.06.36 (appel gratuit)
www.isibus.fr

fluo Grand Est Le réseau Fluo Grand Est

Les lignes régulières routières (ex-TIM)
 03.87.33.63.70 (appel gratuit)

Les lignes cars et train (TER SNCF)
 08.05.41.54.15 (appel gratuit)

Le service d'information multimodale en Grand Est :
 09.70.80.90.10 (service gratuit + prix appel)
www.fluo.eu



La vie des associations

Amicale du Conseil Municipal et du Personnel Communal



Vallée de la Bièvre en fête,
4ème édition
Dimanche 13 octobre 2019 au
Complexe de Salles.

Fort du succès des précédentes manifestations, l'Amicale du Conseil Municipal et du Personnel Communal a réuni autour d'elle quelques associations du village (les Sapeurs Pompiers, le Diouk's Band, le Tennis club, le Foyer, les Amis du Patrimoine, les Arboriculteurs, les Anciens Combattants, le Conseil de Fabrique, En Musique, le Club d'épargne le Nidervillois, le Club de l'Amitié).

Tous ensemble, nous avons décidé d'une quatrième édition de « Vallée de la Bièvre en Fête », la dernière de ce mandat électoral. Elle aura lieu le dimanche 13 octobre 2019 de 10 à 18 heures.

Assurés du soutien financier de la Communauté des Communes Sarrebourg Moselle Sud, nous avons envoyé des invitations aux différentes associations, aux artisans, commerçants, artistes, entrepreneurs et agriculteurs, afin de promouvoir, comme les années précédentes, le savoir-faire de chacun.



Le modeste bénéfice des éditions passées a permis quelques achats utiles aux associations utilisatrices du Complexe de Salles.

Nous comptons sur votre participation fidèle en espérant un succès égal, voire supérieur de :
"Vallée de la Bièvre en Fête" !

Pour l'Amicale : Le Président Jean KARCHER

Club d'épargne le « NIDERVILLOIS »

Le samedi 7 décembre aura lieu l'assemblée générale du club suivi d'un repas. Les personnes pourront s'inscrire auprès de Michel Rémy, Gross Ria ou directement à la boulangerie Stinus, vos amis sont aussi les bienvenus. Il reste encore des casiers de disponible vous pouvez déjà en réserver. Le comité vous souhaite d'agréables vacances.

Rémy MICHEL et le Comité

Les Amis de Custine

Créée en janvier 2019, la *Société des amis de Custine*, association loi 1901, s'est donnée pour objectif de mettre en lumière la vie, la pensée et la personnalité des Custine, et tout particulièrement de Delphine et Astolphe de Custine, figures ayant également marqué l'histoire de Niderviller. Afin de contribuer à la vie des lieux de mémoire de la famille Custine et d'honorer leur mémoire, l'association met en place une commémoration annuelle tous les 13 juillet à compter de l'année 2019. Astolphe de Custine, dans son testament, avait en effet émis le vœu que soit dite une messe à perpétuité pour sa famille tous les 13 juillet - jour d'anniversaire de la mort de sa mère - à l'église Saint-Aubin d'Auquainville (près de Lisieux) où il repose auprès de sa mère, sa femme et son fils.



Le Comte Adam Philippe de CUSTINE



L'AG ; de gauche à droite : Malika et Patrick Bichet de Niderviller, Pierre Caretti, trésorier, Samantha Caretti, présidente, Gérard Gengembre, Pauline de Stabenrath, Brigitte Diaz, Jean-Jacques Labia, Misaki Jitani-Nishimura, Iris Gengembre et Jérémie Galerne (absent de la photo).

À défaut d'une messe, un rassemblement pour une cérémonie autour des tombes de la famille Custine sera proposé : discours commémoratifs, lecture de textes de Custine, interprétation d'oeuvres musicales et dépôt d'une gerbe au nom de l'association ponctueront ce moment. Il sera suivi de la découverte d'un lieu normand conservant le souvenir des Custine. Cette année, la *Société des amis de Custine* visitera Pont d'Ouilly et ses alentours ; cadre fictif du roman *Le Monde comme il est* d'Astolphe de Custine.

L'Assemblée Générale fut également l'occasion de confirmer Samantha Caretti et Pierre Caretti dans leurs fonctions respectives de présidente et de trésorier de la *Société des amis de Custine*, et d'élire trois nouveaux membres au Conseil d'Administration : Patrick Bichet, chercheur et auteur de nombreux ouvrages consacrés à Niderviller et la famille Sabran-Custine, Gérard Gengembre, professeur émérite de



Samantha CARETTI le 10 novembre 2013 à l'église de Niderviller

littérature française à l'université de Caen et spécialiste du XIX^e siècle, ainsi que Benoît Noël,

historien d'art et éditeur normand. Lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration, sera nommé le prochain secrétaire de la *Société des amis de Custine*.



Les membres du CA ; de gauche à droite : Pierre Caretti, trésorier, Patrick Bichet, Gérard Gengembre et Samantha Caretti, présidente.

La Présidente : Samantha CARETTI

LES ANCIENS COMBATTANTS :



Les commémorations du 75ème Anniversaire du débarquement étant terminées, j'en profite pour rédiger au nom de tous nos membres notre petite rétrospective semestrielle.

« *Les sanglots longs des violons de l'automne blessent mon cœur d'une langueur monotone* »

Le 6 juin 1944 à l'aube, une armada de 4266 navires de transport et 722 navires de guerre s'approche des côtes normandes. Elle s'étale sur un front de 35 kilomètres et transporte pas moins de 130 000 hommes, Britanniques, Étasuniens ou Canadiens pour la plupart et sans oublier les 177 hommes du commando Kieffer avec plus de 10 000 avions qui la protègent.

Baptisée du nom de code *Overlord* (« *suzerain* » en français), cette opération aéronavale demeure la plus gigantesque de l'Histoire, remarquable autant par les qualités humaines de ses participants que par les prouesses en matière d'organisation logistique et d'innovation industrielle et technique. Elle était attendue depuis plus d'une année par tous les Européens. En raison de la tempête qui sévit sur la Manche, Eisenhower a déjà reporté le débarquement du 4 au 6 juin. Le 5 juin, enfin, son service météo lui promet une accalmie de 36 heures et il décide d'engager sans délai l'opération *Overlord*.

À la suite de ce débarquement, les Américains déplorent 3 400 tués et disparus, les Britanniques 3 000, les Canadiens 335 et les Allemands 4 000 à 9 000. Les trois cinquièmes des pertes alliées se sont produites sur la plage *Omaha*. Mais, au total, elles s'avèrent beaucoup moins importantes que prévu.

Les bombardements des villes normandes et des nœuds de communication ont par ailleurs causé la mort de 2500 civils.

Au soir du 6 juin, les Alliés ont finalement réussi à établir une tête de pont sur la côte. Ils peuvent mettre en place toute la logistique indispensable au débarquement de millions d'hommes, en vue d'une offensive de longue haleine...

Ce petit rappel de mémoire, pour encore une fois ne pas oublier que la terre de France a été une fois de plus le théâtre de terribles combats.

Pour rester maintenant et toujours sur les commémorations, celle du centenaire de notre section, comme donné dans le précédent journal du village, aura bien lieu **le dimanche 25 août 2019 au complexe de salles de Niderviller**, avec une invitation et le déroulé de cette journée, déjà envoyée à tous les membres du Groupement.

Certes, celle-ci n'aura pas la grandeur du 75ème anniversaire du débarquement mais devrait être une journée marquante dans l'histoire de notre section et de ce fait, celle du groupement à qui je demande une large participation.

Maintenant et comme à l'accoutumé, la rétrospective en images des différentes activités mais avant, je tenais à refaire un petit point de situation sur les effectifs du groupement :

Le GPM de Niderviller compte actuellement 56 membres, nous ont rejoints depuis le début de l'année :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Monsieur CHARLEMAGNE Michel.- Monsieur FIORITO Tony.- Monsieur FONDECAVE Joseph- Monsieur CHARTON Paul.- Monsieur FROEMER Raymond. | <ul style="list-style-type: none">- Monsieur LEININGER André.- Madame MANGIN Marie-Thérèse.- Monsieur SCHAEFFER Germain.- Monsieur UNTERNEHR Roger. |
|--|--|

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du groupement.

Le dernier semestre 2018, c'est terminé par notre AG du 9 décembre 2019.



Remise de deux médailles de bronze de l'Union Fédérale.



Madame GOSSE Véréna



et Monsieur MAZERAND Pascal.



Également l'AG de la section du 15 décembre 2018.



L'année 2019, a débuté par notre traditionnel Buffet/Galette le 18 janvier 2019, avec encore une participation importante des membres.

Le Président en a profité pour faire un bilan de l'année écoulée et surtout présenter ses vœux au groupement.





La commémoration de la capitulation de l'Allemagne nazie du 8 mai 1945 avec encore une fois, une présence non négligeable de nos membres, des soldats du feu, de l'amicale Picardie et son drapeau, de notre chorale, du conseil municipal, des nidervillois, et bien sûr dans le cadre du devoir de mémoire nos enfants des écoles.

Celle-ci a été rehaussée, par la présence d'un piquet d'honneur de la 9^{ème} compagnie du 1^{er} RI et ainsi a pu mettre à l'honneur 6 récipiendaires :



Décorés de la Croix du Combattant :

- Monsieur METZGER Raymond.
- Monsieur MATT Gilbert.

Décorés de la Médaille de Reconnaissance de la Nation :

- Monsieur SCHNEIDER Gilbert.
- Monsieur CHARLEMAGNE Michel.
- Monsieur ANTONI Alphonse

Décoré de la Médaille d'Ostre-Mer avec agrafe Moyen-Orient :

- Monsieur FIORITO Tony.



Les dates à retenir pour le prochain semestre :

- le 25 août 2019, Centenaire de la section.
- le 11 novembre 2019, Commémoration de l'armistice 1918.
- le 05 décembre 2019, Commémoration à la mémoire des soldats morts en Afrique du Nord.

Il me reste maintenant à vous souhaiter au nom du comité et de moi-même, d'excellentes vacances d'été, en espérant néanmoins vous retrouver nombreux le 25 août 2019 pour la célébration du Centenaire de la section.

Le Président : LAMIRAULT Fabrice

FOYER DE NIDERVILLER :

L'enfance au foyer

L'accueil périscolaire :

Pour cette saison, le périscolaire dénombre 55 enfants inscrits de manière régulière ou occasionnelle. Durant ces deux derniers trimestres, les enfants ont pu réaliser différents bricolages...notamment pour la fête des mères et des pères. Les enfants se sont vraiment appliqués pour offrir un beau cadeau à leurs parents.

Pour le dernier trimestre, l'équipe d'animation a organisé une rencontre avec les pompiers de Niderviller le jeudi 6 juin. Les enfants ont été sensibilisés aux attitudes à adopter en cas d'incident ; comment appeler les pompiers et leur expliquer ce qui se passe...ceci pour le côté théorique. Pour la partie ludique, les enfants ont pu essayer la panoplie du pompier (veste, casque, bouteille oxygène...) et se sont entraînés à viser sur des cibles avec les tuyaux d'eau.

Une visite de la caserne de Sarrebourg a été organisée le jeudi 27 juin au cours de laquelle ils ont pu visiter les installations et en savoir davantage sur ce métier. Nous remercions les pompiers de Niderviller pour leur implication dans ce projet ainsi que la caserne de Sarrebourg pour l'accueil.



Les centres aérés :

Pour cette semaine de février, 28 enfants étaient inscrits au centre aéré avec pour thème « les arts ». Ainsi durant toute la semaine les enfants ont appris différentes techniques telles que : l'acrylique pouring, le making tape, la peinture au doigt, avec la mousse à raser...

Tout au long de la semaine, une belle petite galerie d'art fut créée et les familles pouvaient admirer toutes les œuvres produites chaque jour.

Deux ateliers cuisine ont également été proposés avec l'élaboration de cupcakes multicolores et de cookies qui ont été servis aux parents le soir.



Les enfants ont également participé à une enquête au sein de notre petit musée pour retrouver le tableau volé ; activité qui a suscité un vif intérêt durant toute la semaine pour trouver le voleur.

La semaine a également été agrémentée de séances de jeux intérieurs et extérieurs et nous avons fini la semaine avec une séance au cinéma pour voir Dragons 3. Une belle semaine ensoleillée et colorée.

Pour la session d'avril, les 35

enfants du centre aéré étaient ravis, dès le lundi matin, de partir à la recherche du Lapin de Pâques qui avait disparu. Après toute une matinée d'enquête ils ont fini par retrouver un vrai bébé lapin. Il a été chouchouté et dorloté durant toute la semaine, mais a fini par repartir pour préparer la fête de Pâques.

Entre divers bricolages et déco de Pâques, certains enfants ont même créé un roman-photos. La semaine fut agrémentée d'un pique-nique, d'une sortie en forêt ainsi qu'une séance piscine et de différents jeux.

Bien évidemment en nous quittant, notre gentil petit lapin a laissé une cage remplie de chocolats...

Encore une belle semaine passée pleine d'aventures comme on les aime.

L'aïkido :

Durant cette saison, les initiateurs, Denis et Franck, ont appris à 17 jeunes les rudiments de l'aïkido avec les différentes techniques, les gestes, les postures... ainsi que l'état d'esprit inhérent à cette discipline. La tranche d'âge varie de 7 à 14 ans et certains d'entre eux suivent les conseils de leurs maîtres depuis quelques années déjà.

Deux fois par an, Denis et Franck font passer des

grades aux jeunes qu'on appelle des « KYU ». Les jeunes sont classés du 6ème au 1er Kyu et reçoivent ainsi différentes ceintures de couleurs en fonction du grade obtenu.

Pour cette saison, une section Baby Aïkido pour les enfants de 5 à 7 ans a été mise en place. Les séances ont lieu le lundi soir et reprendront le lundi 9 septembre 2019 de 17h15 à 18h00. Attention le nombre de places est limité, inscriptions au préalable obligatoire.



Mercredis récréatifs :

Nos petites danseuses ont préparé différentes chorégraphies avec les animatrices de danse Deborah et Elisa et c'est avec fierté qu'elles se sont produites devant leurs familles lors du spectacle de fin d'année le mercredi 26 juin. Un petit pot est venu clôturer la saison.

Voici le planning de l'été :

Pour les jeunes de 9 à 16 ans: séjour en Normandie du 7 au 13 juillet (complet)

Pour les enfants de 4 à 12 ans: les centres aérés se dérouleront du 15 juillet au 02 août.

Les thèmes retenus pour cet été sont : le tour du monde, les créatures légendaires et le Centre fait son show.

Quelques places sont encore disponibles.

Nous vous souhaitons un bel été, Audrey, Elisa et Rachel

Secteur adultes

Une saison de plus s'achève pour les activités adultes du Foyer. Bon nombre de nos activités perdurent depuis de nombreuses années tandis que d'autres prennent leur essor ou sont mises en sommeil le temps de trouver de nouvelles pistes d'évolution.

En place depuis plus de 20 ans, l'escalade est l'une des plus anciennes activités du foyer. C'est Richard qui avait permis le lancement de cette action.

Depuis le changement de local dans le complexe de salles en 2013 le nombre d'inscrits n'a cessé d'augmenter et Tharcise était venu épauler Richard.

Pour cette saison, une centaine de licenciés adultes et enfants confondus ont rejoint l'escalade. Les séances sont programmées 4 soirs par semaine suivant l'âge. Il a bien évidemment fallu trouver de nouveaux initiateurs pour accueillir tous les grimpeurs. Tharcise est en charge le lundi soir des jeunes et adultes, Jonathan des enfants le mardi soir avec l'aide de Florian ; le jeudi est réservé aux grimpeurs confirmés avec Patrick, Rémi et Bernard. Enfin, Richard et Loic encadrent les grimpeurs du vendredi. Nous remercions tous nos animateurs bénévoles qui nous permettent de proposer cette activité. La **gym Tonic** a été mise en place depuis 15 ans grâce à Antoine, qui, depuis toutes ces années a su maintenir ses membres en forme en proposant des cours divers et variés. Il a surtout fidélisé ses adeptes puisque certains et certaines d'entre eux répondent présents chaque année depuis son lancement. Pour cette saison, 24 participant(e)s ont bénéficié de la bonne humeur et des compétences de notre animateur.



Toujours avec Antoine, la **gym sénior** attire de plus en plus d'adhérents, soit 38 pour cette saison. Cette action mise en place depuis 5 ans a su fidéliser ses membres grâce à la bonne humeur d'Antoine et à ses exercices de qualité.

Notre petit groupe de **peinture** reste, lui aussi, fidèle au rendez-vous depuis 12 ans avec son petit noyau dur de 5-6 participantes qui se retrouvent autour d'une passion commune. C'est toujours dans une bonne ambiance qu'elles se réunissent en partageant leurs techniques et bons conseils pour produire des toiles toutes très différentes les unes des autres suivant leurs envies personnelles.



Notre sommelier Olivier, qui, depuis 9 ans partage sa passion du vin, de ses vignobles de manière ludique et très conviviale. On compte 16 participant(e)s inscrits pour cette saison en couples, entre amis ou seuls pour partager de bons moments. Les membres sont également fidélisés depuis 4-5 ans.

C'est sous l'effigie d'Odile que les cours de **danse de société** ont lieu depuis 8 ans. Notre animatrice passionnée de danse compte 25 participant(e)s pour cette saison. C'est toujours dans la bonne humeur, mais avec rigueur qu'elle enseigne et partage les pas de danse de la valse, paso-doble, cha-cha, rock...pour le plus grand bonheur de ses membres.





Enfin, nos amateurs de **jeux de stratégie** « la guilde des dé-truqués » ont pris possession des locaux du foyer depuis 3 ans. Nos 31 adeptes développent des méthodes de jeux induisant des échanges et rencontres : jeux de figurines sur plateau avec affrontement (conception de la stratégie, construction des figurines et des décors), jeux de cartes magic yu-gi-oh, jeux de société non conventionnels ... et parfois imaginés par eux. Il s'agit d'un divertissement autour d'une passion commune. Cette activité tend à se développer puisque les responsables de l'activité organisent et proposent des

rencontres et des événements avec d'autres clubs ou pour tous ceux qui ont envie d'y participer. En 2018/2019, deux rencontres importantes ont été organisées au complexe de salles.

Nous remercions vivement nos animateurs qui travaillent avec nous depuis toutes ces années au développement d'activités de qualité en faveur de nos membres.

Toute l'équipe du Foyer vous souhaite un très bel été.

Le Comité et la Présidente Marie-Véronique BUSCHEL

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MOSELLE

CENTRE D'INTERVENTION



NIDERVILLER

Tél : 03.87.23.77.35
Fax : 03.87.23.77.35

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers :

Le Centre d'Intervention : A la recherche de bénévoles

Les événements climatiques de ces dernières semaines ont fortement sollicité les secours de proximité de notre commune. Bien que 16 Sapeurs-Pompiers Volontaires défendent notre commune, nous constatons une baisse de nos effectifs d'année en année.

Aussi, nous profitons de cette page pour lancer un appel aux candidats, Homme et Femme, qui souhaiteraient nous rejoindre et ainsi garantir à nos concitoyens un service de secours de proximité et de qualité.

Pour cela, il suffit d'avoir au minimum 16 ans, d'être en bonne santé, d'être à jour de ses vaccins (dont l'hépatite B) et de ne pas avoir peur ni du vide ni du feu et de savoir nager... Les dossiers de candidatures sont à récupérer auprès du Chef de centre Jean-Philippe METZGER (06.71.90.86.57). Ces dossiers sont à déposer avant le 1^{er} septembre. N'hésitez pas, **Venez nous rencontrer !**

L'Amicale : "Running sous les Etoiles"

Le 14 août prochain, l'amicale des Sapeurs-Pompiers organise la septième édition de la course pédestre intitulée: "Running sous les étoiles".

Cette manifestation se déroulera de nuit (départ à 21h30) entre canal et forêt sous un ciel bleu nuit. Elle se veut conviviale et ouverte à toutes les catégories séniors, adeptes de la course nature. Au-delà de sa spécificité « la course de nuit », quelques animations jalonnent les 12 kms du parcours.

Pour rendre l'épreuve plus festive, nous invitons les habitants de la commune à venir soutenir ces athlètes lors de leur passage dans les rues suivantes : rue de lorraine, rue de la tuilerie, rue du vieux moulin, chemin de la forêt, rue des Vosges, rue de la source, rue du Schlossberg, rue de la faïencerie, rue des prés et rue de l'étang. N'hésitez pas à les applaudir!

Si des volontaires ont le cœur de nous rejoindre en qualité de commissaire de course ou en tant que coureur, ils seront accueillis les bras ouverts, avec beaucoup d'amitié. Vous pouvez me joindre au 06.71.90.86.57.

Pour conclure, nous remercions, d'ores et déjà, tous nos sponsors locaux et nationaux pour leur précieux soutien dans l'organisation de cette manifestation.

Le Président de l'Amicale : Jean-Philippe METZGER

BULLETIN D'INSCRIPTION à télécharger sur le site internet de la commune : «niderviller.fr»

Arboriculteurs

QUE SONT DEVENUES NOS HIRONDELLES ?

Autrefois, nous vivions d'avantage au rythme des saisons, et les hirondelles de même que le coucou annonçaient l'arrivée du printemps.

Dans beaucoup de maisons de notre village il y avait un petit train de culture, quelques vaches dans une écurie attenante à une grange.

Tout naturellement chaque printemps, début avril, elles revenaient prendre possession de leur nid délaissé au mois de septembre précédent. Contrairement à beaucoup d'autres espèces les hirondelles peuvent nicher plusieurs années de suite dans le même nid. Celui-ci est fait de boue et d'herbes sèches. En trois à



quatre jours, il est construit et accroché contre une poutre de la grange ou de l'écurie. Parfois à moins d'un mètre du passage des hommes. Les hirondelles s'accoutument très bien de la présence humaine. Ce qu'on nomme « hirondelles » concerne trois espèces différentes dans nos régions : l'hirondelle rustique, l'hirondelle des fenêtres et le martinet noir. Tous insectivores. Cependant depuis une trentaine d'années la population d'hirondelles toutes espèces confondues a sensiblement diminué.

L'hirondelle rustique ou hirondelle des cheminées niche uniquement dans les écuries, granges, bâtiments, partout où il y a des poutres contre lesquelles elle peut coller son nid. Certes, ces oiseaux génèrent des excréments mais nous débarrassent surtout des insectes.

Dès le lever du soleil elles sont constamment en chasse d'insectes et cela dure jusque tard dans la soirée quand les chauves-souris prennent alors la relève (mais ceci est une autre histoire...)

Mais l'évolution de notre habitat, la disparition des petites exploitations agricoles, le désir du « tout propre » autour des maisons ont considérablement réduit les possibilités de nidification. Depuis, nous observons le déclin inexorable de ces oiseaux faute d'habitats possibles.

Il reste malgré tout dans notre village quelques maisons qui abritent encore des nichées "d'hirondelles des fenêtres" reconnaissables à leur ventre de couleur blanche. L'hirondelle des fenêtres niche sous les toits des maisons, avec l'inconvénient des déjections sur le sol devant les bâtiments. Les nouvelles modes de construction ne leur permettent plus de se reproduire comme autrefois dans nos régions.

Que dire des martinets noirs qui passent au-dessus de nos têtes les soirs d'été en sifflant pour annoncer le beau temps du lendemain. D'une taille supérieure aux autres espèces, il est reconnaissable à son ventre noir et son vol très rapide. Cet oiseau se pose rarement sauf lors de la période de nidification et dort en planant à haute altitude. Il peut rester en vol jusqu'à 10 mois de suite sans se poser et peut atteindre la vitesse de 200km/heure.

Mais nous pouvons contribuer à leur habitat car sans hirondelles en été nous serions envahis par les insectes. Souvent elles cherchent à s'installer au-dessus des portes, dans les garages et bien sûr les dépendances. Alors, accueillons-les et laissons-les s'installer !

Texte d'Etienne OSWALD

LES AMIS DU PATRIMOINE DE NIDERVILLER : 2ème semestre 2018

Parmi les activités de l'association « Les Amis du Patrimoine de Niderviller » pour le 1^{er} semestre 2019, on peut retenir :

1° l'assemblée générale statutaire du 22 février 2019, honorée de la présence du maire Claude Vouriot et de la conseillère départementale, Nicole Pierrard.



Dans son rapport moral, le président Gérard Michel rappelle que la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine nécessitent des moyens dépassant les capacités propres de l'association et déplore que ses démarches auprès des instances décisionnelles restent infructueuses, au motif que les moyens financiers sont insuffisants.

Au travers d'un diaporama rétrospectif, le secrétaire René Bourgon, présente le rapport d'activités 2018, illustré de nombreuses photos prises lors des manifestations qui ont jalonné cette année qui a connu une intense activité, en particulier au cours du mois de septembre où 3 manifestations d'envergure ont été organisées sur le thème du patrimoine local : religieux, industriel et artisanal.

Le quitus est donné à la trésorière Andrée Mairesse pour sa gestion des comptes, sur proposition du vérificateur aux comptes Etienne Oswald, qui a été renouvelé, à l'unanimité, dans cette fonction, ainsi que Annie Rescan.

En ce qui concerne le programme d'activités 2019, l'APN prévoit d'être présente à la fête du Beaujolais ; de procéder à la rénovation du Calvaire le long de la Route des Carrières ; de poursuivre la campagne des panneaux explicatifs (lavoir rénové, tuilerie, meurtre au Château des Carrières...) ; de participer à la journée « Vallée de la Bièvre en fête » organisée par la commune.

La conseillère départementale, Nicole Pierrard, félicite l'APN pour ses initiatives et les actions menées, tout en précisant que l'intervention dans le domaine du patrimoine n'est actuellement pas la priorité du Conseil Départemental ce qui explique qu'il ne peut pas participer davantage financièrement.

Quant au maire, Claude Vouriot, il remercie l'APN pour sa participation à la vie active du village et fait le point sur les travaux de réhabilitation du site de la faïencerie. Ceux-ci ont pris du retard suite à deux événements non prévus : la découverte de la mérule dans les boiseries et la reprise des fouilles archéologiques dans la cour intérieure. Ils auront également une répercussion sur le coût final des travaux.



En ce qui concerne le devenir des bâtiments qui relève de la compétence de la Communauté des Communes, des réflexions sont en cours , mais aucune décision n'est prise à ce jour.
La réunion est clôturée par le verre de l'amitié.



2° Participation à la Fête du Beaujolais des 13 et 14 avril 2019 :

La présence de l'APN s'est manifestée au travers de l'organisation d'une marche ayant pour objectif de découvrir le patrimoine du village.

Cette sortie a vu la participation d'une quarantaine de marcheurs qui sur le parcours ont obtenu mille et un détails sur le canal de la Marne au Rhin (merci à M Zorn), sur l'ancien chantier naval, sur la tuilerie et le fonctionnement du four Hoffmann (merci à M Henselmann), sur les deux lavoirs, sur le site de la faïencerie, sur le pont Belley, avant de rejoindre le point de départ consacré à la fête du Beaujolais.



Sur le site de la fête, l'APN a présenté une exposition de photos centrée sur le canal de la Marne au Rhin traversant le territoire communal (les ports du Tannenheim et du Vieux Moulin, la destruction des ponts et leur réfection, les systèmes de halage...) ainsi que sur l'ancien chantier de constructions et de réparations navales.

L'espace a été partagé par l'Office du Tourisme de Sarrebourg et l'association « Terre d'Oh » qui ont présenté les différentes actions engagées pour la promotion du territoire et du canal de la Marne au Rhin.

3° Nettoyage du Calvaire :



Avant nettoyage



Après nettoyage



calvaire à niveau et d'aménager les abords pour que cette croix de dévotion retrouve son aspect d'origine.

Dans le cadre de la rénovation de notre patrimoine local, l'APN a fait procéder à un ravalement du Calvaire datant de 1854 et situé Route de la Carrière. Les travaux ont été confiés à une entreprise spécialisée et se sont traduits par le décapage de l'ancienne peinture blanche qui s'est écaillée au fil des années, en utilisant la technique du sablage qui consiste à envoyer une poudre abrasive sous pression.

La pierre étant très poreuse, l'entreprise n'a pas pu insister davantage dans cette façon de faire, sous peine de provoquer des dégâts difficilement réparables. Il reste donc encore de points blancs apparents qu'il conviendra de faire disparaître à l'aide de pierres à polir. L'inscription reste apparente, mais il faudra trouver la technique pour la rendre plus lisible. Il conviendra par ailleurs de mettre le

4° Participation à la fête « Vallée de la Bièvre en Fête »

L'association désirerait présenter (originaux ou photos) de tableaux, aquarelles, esquisses ou tous types de dessin représentant des lieux, immeubles ou tous éléments architecturaux, paysagers de Niderviller peints par des artistes locaux ou d'ailleurs. L'association demande à toutes personnes et aux différents artistes détenteurs d'une œuvre de se faire connaître auprès de l'association (si elle souhaite que son œuvre soit présentée), l'association se chargera de la dupliquer (photos ou scanner). Merci de prendre contact.

Appel : si vous estimez que les actions menées par l'APN sont positives et méritent votre soutien, n'hésitez pas à venir grossir nos rangs en devenant membre de l'association (12€). Vous pouvez aussi nous faire part de vos suggestions ou nous confier, le temps d'une reproduction, tous documents ou photos de l'époque venant ainsi agrandir nos archives déjà bien provisionnées mais encore insuffisantes. Notre nouvelle génération malgré les progrès technologiques, reste toujours en quête de ses origines et à la recherche de ses origines terriennes et notre ambition est de leur faire revivre ce passé.

Dans cette attente, bonnes vacances à toutes et à tous.

René Bourgon, secrétaire

Pour tous renseignements ou dons, contact:

Président : MICHEL Gérard, tph : 06 37 57 87 92

Les Amis du Patrimoine de Niderviller : 23 rue de Lorraine 57565 - NIDERVILLER

<http://apanid.canalblog.com/> et <https://www.facebook.com/gaslous.ap>

LES ECOLES

Spectacle en allemand



Tous les élèves de l'école du CP au CM2 ont assisté à un spectacle en allemand présenté par la compagnie «le globe théâtre ».

Ce spectacle était un mélange d'humour, de mystère et de magie .Il a permis de réinvestir les champs lexicaux et les formulations étudiés tout au long de l'année car les comédiens ont fait participer activement les enfants avec des questions et des chants.

Les élèves ont également pu découvrir Berlin et la culture germanophone à travers la rencontre et les aventures de deux personnages loufoques: « Lors d'une visite à Berlin Lili Engel une bavaroise perd son parapluie magique (der magische Regenschirm). Elle fait appel à Thomas Burger, un détective pour l'aider à le retrouver. Et voilà le début d'une aventure très animée..... et très drôle. Ce fut une bonne expérience appréciée par les enfants qui ont beaucoup ri.

Journée Institutions pour les CM



Les élèves de CM sont partis à Strasbourg, le jeudi 6 juin 2019 pour se sensibiliser au thème de l'EUROPE. Le matin au Lieu d'Europe, ils ont travaillé sur l'origine de l'Europe (nom porté par une princesse de Phénicie à l'Antiquité (aujourd'hui le Liban) et les 28 pays de l'Union européenne de façon ludique : 19 pays ont la monnaie euro, 5 pays supplémentaires sont candidats à l'Union européenne (la Turquie, la Serbie, l'Albanie, le Monténégro et la République de Macédoine du

Nord), le Royaume-Uni veut sortir de l'Union européenne (Brexit). Entre midi, ils ont randonnée pour découvrir le quartier européen et quelques aspects de ses Institutions (le Lieu d'Europe, la pharmacopée (médicaments), le Conseil de l'Europe, l'Agora (bureaux du Conseil de l'Europe), la Cour européenne des droits de l'Homme, les bureaux du Parlement européen, la chaîne de télévision ARTE et le Parlement européen). L'après-midi, ils ont pu bénéficier d'une visite guidée du Parlement européen (parlementarium Simone Weil avec une vidéo à 360°, la maquette du Parlement et l'hémicycle). Dans ce dernier, se réunissent les 751 députés européens (dont 79 députés français) pour voter des lois. 24 langues officielles sont traduites oralement par des interprètes simultanément. Le nombre de députés se calcule par le nombre d'habitants dans le pays. L'Allemagne a le plus de députés (96) et Malte le moins (6 députés). Suite aux élections européennes du 26 mai, les députés prendront leur fonction au Parlement européen de Strasbourg le 1^{er} juillet, pour 5 ans. Les élèves sont sortis grandis de cette journée dans la connaissance de l'Union européenne et sa devise " Uni dans la diversité ".

Les Maternelles

Pour notre sortie de fin d'année nous sommes allés à Strasbourg, au vaisseau. C'est un endroit où on découvre la science en s'amusant. On a fait flotter des balles en plastique sur des petits jets d'eau, on a fait des barrages et fait tourner des moulins à eau.

Ensuite on a circulé sur un parcours avec un fauteuil roulant, une poussette ou des béquilles, c'était pas facile pour ouvrir les portes et le sol était pas droit.

On est allé voir la maison des abeilles, le matériel des apiculteurs, une vraie ruche, les abeilles se battaient pour y entrer.

On a joué dans le chantier, on peut construire des murs, transporter des briques dans des wagons et des grosses brouettes, faire monter du matériel avec une grue.



Les Enseignantes

Le DIOUK'S BAND

Pour l'année 2019, l'association Diouk's Band a organisé la 4ème édition du Balla-Balla. A cette occasion la soirée a affiché complet. Comme les éditions précédentes les 400 carnavaliers d'Alsace-Lorraine et d'Allemagne nous ont honorés de leur présence.



La soirée a connue un réel succès grâce en partie à une animation continue assurée par « Ma bonne étoile », « Declic » et « Dj kik ».

L'association a aussi réalisé l'intronisation de son couple princier fraîchement arrivé.



L'année 2019 a aussi été ponctuée par la participation du Diouk's Band à plus de 30 manifestations extérieures comme les défilés et les intronisations.



Dans le cadre des manifestations à venir, le Diouk's Band va organiser, en date du 21 septembre 2019 la première fête de la bière à Niderviller. L'animation de cette dernière va être assurée par l'orchestre Angels. Au programme, plusieurs variétés de bières, une restauration dans le thème des fêtes bavaroises.

La semaine suivante, l'association, dans le souci du maintien des traditions locales, organisera la Niderfest. A cette occasion, manèges, stand de confiseries, restauration et animations sauront ravir petits et grands. Le dimanche, auront lieu les traditionnelles aubades durant lesquelles l'association traversera le village avec le char.



Pour clôturer l'année, l'association offrira son calendrier aux habitants.

L'année 2020 débutera par les défilés et soirées carnavalesques chez les autres associations de la région. La première manifestation du Diouk's Band sur la localité sera le Balla-Balla en date du 14 Mars 2020.

Le président et les membres du Diouk's Band tiennent à remercier les bénévoles et participants de nos manifestations et tiennent à rappeler qu'il est possible d'intégrer l'association en prenant contact avec le président ou un membre du comité.

Le Président du DIOUK'S BAND : Dominique BONNE

LES DONNEURS DE SANG



Gilles BONNE nouveau président de l'amicale des Donneurs de Sang

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles s'est réunie pour élire son nouveau président. Ceci après le départ de Gérard Vagost qui a mené les destinées de l'association durant 1/4 de siècle. Après consultation des membres du bureau, Gilles Bonne s'est proposé de reprendre le flambeau. Le comité lui a accordé sa pleine confiance. On a ensuite installé le nouveau comité qui entoure Gilles. A la vice-présidence, Nathalie Lamiraut ; le secrétariat, Michèle Stein avec pour adjointe Audrey Froehlich ; la trésorerie, Gabriel Godfroy assisté de Cathy Bigoin. Les

assesseurs sont Patrice Weber, Gaby Koehl, Régine Brenner, Jean-Louis Mairesse. Dès sa prise de fonction, le nouveau président a salué l'entrée au comité d'Audrey Froehlich. Il a ensuite rendu un hommage appuyé à Gérard Vagost qui a passé 37 années dans le comité dont 27 années de présidence. Il lui a remis à cette occasion, une invitation pour 2 personnes au Restaurant "Chez Michèle". Gérard a remercié le comité pour les bonnes relations qu'ils ont toujours entretenues et pour l'avoir supporté aussi longtemps. Le comité remercie tous les donneurs habituels et espère accueillir de nouveaux donneurs lors de la prochaine collecte qui aura lieu le 25 octobre par avance merci

Gilles BONNE et le comité

LE TENNIS CLUB, BADMINTON ET TENNIS DE TABLE

Les activités du club en 2019

Tennis à ce jour 65 inscrits 41 jeunes et 24 adultes progression de 35.42%

Championnat hiver et été

Bilan des championnats hiver et été senior par équipe

2 équipes étaient engagées en championnat départemental division 4 pour le championnat par équipe senior hiver. L'équipe 1 en division 4 termine 1ère de sa poule donc l'accès en division 3 et l'équipe 2 en division 4 termine dernière dans sa poule.

Pour le championnat d'été, 2 équipes engagées étaient également en compétition. L'équipe 1, qui évolue en Régionale 6 se classe 5^{ème} sur 6 de sa poule. L'équipe 2 en Régionale 8 se classe dernière sur 6 de sa poule.

Félicitations à tous les joueurs.

Pour ces 2 championnats il y a eu 600 km de déplacement.

LOTO

Deux lotos organisés par le club cette année

Le dimanche 20 janvier : catastrophe financière car très faible participation des joueurs due à la neige tombée ce jour-là.

Le dimanche 31 mars loto très moyen avec la participation de 177 joueurs. Ce qui a permis pour ces deux manifestations un bilan légèrement positif.

L'ensemble de l'organisation remercie tous ceux qui ont participé à ces deux lotos.

Nous ne sommes pas découragés venez nombreux pour les dimanches 19 janvier et 5 avril 2020.



Badminton loisir

A ce jour 45 inscrits

Le dimanche 10 mars, après-midi badminton, une quinzaine de joueurs se sont retrouvés pour effectuer quelques matchs dans la bonne humeur et pour clôturer de pot de l'amitié offert par le club. Jusqu'au 31 août pour 10€ vous pouvez pratiquer le badminton au complexe de salles le lundi et le jeudi de 18h à 20h, le mercredi de 17h45 à 19h15 et le dimanche de 10h à 11h.

Stage tennis

6 dames se sont inscrites au mois de juin pour un stage de 10h organisé par Alexia, monitrice du club.

Dans une bonne ambiance il y a eu des progrès à confirmer l'année prochaine.



École des jeunes

A l'école de tennis du Club de Niderviller

Une belle saison de tennis se termine au Tennis Club de Niderviller!

La saison s'est déroulée sur 28 semaines avec 9h de cours par semaine pour 7 groupes.

Cette année, ouverture d'un créneau Baby-Tennis le samedi de 9h à 10h pour les enfants de 3 à 6 ans.

Le groupe était complet avec 8 inscrits. Les autres étaient répartis en 6 groupes d'entraînement: 2 groupes d'initiation (1 h) et 4 groupes de perfectionnement (1h ou 1h30).



Carnaval des Baby Tennis



Les enfants à l'écoute de la monitrice

Grâce à leur assiduité, leur qualité d'écoute et leur motivation, tous les enfants ont progressé.

Pour certains ils auront la possibilité de s'inscrire à différents championnats.

Pour fêter dignement ce beau bilan, le club de Tennis a invité ses membres et leur famille à une après-midi festive le 15/06/2019. Des animations sportives sur les courts extérieurs ont été suivies d'un barbecue et de la remise des récompenses en présence de Monsieur le Maire.

Dans l'après-midi le Président a présenté les installations à Madame la Conseillère Départementale Nicole Pierrard et ensuite, sur les courts elle a pu constater des joueurs très disciplinés et très bien encadrés. Nous la remercions pour ce déplacement.



Si vous souhaitez des renseignements sur le club et son école, vous pouvez prendre contact avec son président Mr Gilbert PARISET ou Alexia BERGMANN.

Gilbert PARISET : 06.85.03.01.81 ou

Alexia BERGMANN: 06.01.78.84.48

Entretien

Le vice-Président et les volontaires assurent l'entretien de l'espace tennis

Informations complémentaires

Championnat des + 35 ans en septembre
Vendredi 13 septembre 2019, AG du club
Nous vous souhaitons d'excellentes vacances !
Sportivement

**Le Président
Gilbert PARiset et son comité**



Vœux avec le périscolaire

Le 12 mars, l'Assemblée Générale nous a réunis au Complexe de Salles suivie d'un repas au Restaurant "l'Amuse-bouche" à Sarrebourg. Pas de changement dans les fonctions.

Les anniversaires du premier trimestre ont été fêtés le 26 mars :

Janvier : Francis AMBOS, Gilbert SOUR, Gabriel KOEHL,
Février : Marie VILLEMIN, Marthe HUMBERT, Adrien GALL
Mars : Monique HELLRUNG, Thérèse LOMBART, Sophie KOEHL, Josiane SCHLOSSER.



Les anniversaires du 2ème trimestre

Le 9 avril, une sortie à Dabo nous a réunis autour d'un pot-au-feu.

Comme nous aimons les rencontres inter-clubs, nous avons participé avec 35 personnes de Walscheid à une sortie Asperges le 7 mai chez Schreiber à Haselbourg.

Les anniversaires du 2ème trimestre ont été fêtés le 4 juin

Mai : Françoise SEILLER, Jean-Claude BERTHELON, Gilbert BRUCKER, Lucienne POIRE

Juin : Paulette DORSCHNER, Danielle THYSSEN, Claudette DE MAS

Juillet : Francine KLEIN, Claude ROBERT, Frédéric FOURMANN

Le Comité et moi même vous souhaitent de bonnes vacances d'été et nous nous retrouverons le 17 septembre pour poursuivre nos rencontres amicales.

La Présidente : Monique MORGENTHALER

CLUB DE L'AMITIE

L'année 2019 a bien démarré le 8 janvier par une petite fête avec les enfants du périscolaire.

L'occasion de célébrer l'Epiphanie et de partager nos vœux.



L'Assemblée Générale

Les news de la Pétanque NIDERVILLOISE

L'assemblée générale de la pétanque Nidervilloise s'est déroulée au complexe des salles le 13 décembre 2018.



Le président remercia l'ensemble des membres du comité et du club pour leur fidélité et leur confiance.

Une année sabbatique pour les adhérents compte tenu du manque de joueurs pouvant honorer les concours officiels.

- Une satisfaction mitigée pour la brocante du 20 mai 2018, le climat n'était pas au rendez-vous. Cependant, un grand bravo à tous les personnels ayant participé à l'organisation.

- La soirée Beaujolais du 15 novembre fut une réussite avec 23 participants tous de bonne humeur et plein de satisfaction.

- La belote du 17 novembre a été annulée pour cause de manifestations des gilets jaunes et reportée au 13 janvier 2019 aux mêmes heures.

Remise des récompenses

- Jacqueline COUZIGNE, médaille d'or par le comité de Moselle
- Lucienne BAUMGAERTNER, médaille d'argent par le comité de Moselle

Toutes les félicitations à nos deux décorées pour cette manifestation de reconnaissance.



L'assemblée générale s'est achevée par le mot de Mr le Maire nous encourageant à continuer sur cette voie après avoir constaté la bonne marche du club et le sérieux de nos prestations.

Véréna GOSSE releva avec sympathie le sérieux et la bonne volonté dont fait preuve le comité pour garder le niveau du club malgré les difficultés constatées.

Le verre de l'amitié fut servi avec un sentiment de satisfaction.

Le 13 janvier 2019, la Pétanque Nidervilloise a organisé son concours annuel de BELOTE. Fort de 68 participants, l'après-midi récréative et studieuse s'est soldée par un premier prix bien mérité d'une valeur de 120€, suivi par 60€ et 30€ pour le troisième. Tous les autres participants se sont vu remettre chacun un lot, bien mérité et relativement conséquent. Les organisateurs ont assuré la buvette et la restauration, le président et son comité restent dévoués et ouverts à tous en félicitant tous les participants, principalement l'heureux gagnant du 1^{er} lot.



Le 25 mai 2019, le club a organisé le concours de pétanque du challenge secteur SUD au complexe des salles de Niderviller, en l'honneur des 30 ans du club.

41 triplettes (123 joueurs) type homogène ont tapé les boules pendant plusieurs heures sous un beau soleil et dans une ambiance fort agréable.

Félicitations aux vainqueurs FIEVET Alexis, RATIMISON Arison et RATIMISON Narindramison du club de BEBING.

La coupe du challenge sud restera un an de plus au club et sera remis en jeu l'an prochain.

L'organisation et la restauration furent assurées par les membres disponibles du

club dans une ambiance agréable aidée par l'apparition du soleil.

Réussite assurée pour cette journée anniversaire des 30 ans de la pétanque nidervilloise.

Le 9 juin, journée BROCANTE, malgré 2 années un peu tristounette, le soleil était au RDV tout au long de la journée.

Les 61 exposants ont déballés avec enthousiasme, les visiteurs furent nombreux et la restauration garantie par les organisateurs a tenu ses promesses.

Un énorme remerciement aux exposants, aux visiteurs et aux organisateurs de cette journée pleine de rencontres et d'échanges amicaux.

Rendez vous fut pris pour le dimanche de Pentecôte de 2020.

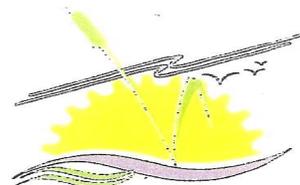


Le Président Bernard COUZIGNE

Activités Ornithologiques : S.O.S.E 2019



SOCIÉTÉ ORNITHOLOGIQUE
SARREBOURG ET ENVIRONS



Ornithologie AG 2019 La Société Ornithologique de Sarrebourg et Environs a tenu son Assemblée Générale le 14 avril 2019 à la salle des fêtes de Niderviller en compagnie de Claude Vouriot Maire de la commune.



En préambule, le Président a remercié vraiment tous ceux qui ont contribué à la réussite de nos activités 2018 que ce soit le comité mais bien sûr également tous les membres qui de par leur disponibilité ont su rendre une année 2018 extrêmement dynamique tant en interne qu'en externe et adressé également un vif remerciement aux présidents d'associations pour avoir mis à disposition la gratuité de plusieurs salles pour nos manifestations notamment les bourses aux oiseaux.

Le rapport d'activité a retracé les activités 2018 suivantes :

- Les 3 et 4 février bourse aux oiseaux à la salle du foyer de Hoff
- Les 29 et 30 septembre bourse aux oiseaux à la salle des fêtes de Phalbourg en association avec la bourse aux plantes, aux fleurs.
- Les 24 et 25 novembre bourse aux oiseaux à Lindre- Basse
- Les 2 et 3 mars 2019 bourse aux oiseaux à la salle de la fanfare de Hoff

Pour ce qui est de nos participations aux différents concours, mis à part la réalisation de notre concours S.O.S.E qui a eu lieu à la salle des fêtes de Hesse les 13 et 14 octobre, nos déplacements ont eu lieu à Nancy, Thionville, Hayange et aussi à ST Avold où s'est déroulé un Championnat Inter-Régional mi-novembre.

Enfin est venu le Championnat National à Woincourt (80) nous attendions ce moment avec impatience car en effet la S.O.S.E s'est octroyée 4 Champions de France : René Thomas et Pascal Ancher en canaris posture, Claude Stordeur en Faune Européenne et Claude Herrmann en becs crochus .

Rapport du Trésorier : l'approbation des comptes a été approuvée à l'unanimité.

Renouvellement du tiers sortant : le Président, le Trésorier ainsi que le Président Adjoint sont reconduits pour un nouveau mandat.

Orientations 2019 : 5 concours (Nancy, Stiring-Wendell, Enchenberg, Hayange et Uckange) : qui organisera le championnat régional

La réunion s'est achevée autour du pot de l'amitié avec les remises de cocarde et de diplômes par Claude Vouriot aux heureux récipiendaires en adressant les félicitations au club.



Le Président, Claude Stordeur.

Association LOISIRS CREATIFS

Les activités 2018 se terminent.

En février la sortie Créativa à Metz s'est faite en covoiturage.

De mars à avril les principales créations ont été réalisées pour Pâques autour des œufs.

Mai et juin chacune a décoré son tablier avec pochoirs et peintures tissus.



Des jolis cadres de bouquets floraux ont pris forme avec le recyclage des rouleaux de papier toilette.

Un sympathique repas au restaurant sera organisé le 1^{er} juillet lors de la dernière séance.

La prochaine saison reprendra chaque lundi à partir du 9 septembre de 14h à 17h dans le local du Tennis Club, la cotisation pour l'année reste inchangée à 35€.

L'équipe Loisirs Créatifs vous souhaite un bel été.

La Présidente Geneviève PARISET et son Comité



LA CANTERA

" On s'était donné rendez vous dans 10 ans"

Il y a 10 ans, Loïc TEUTSCH, natif de notre village, réalisait son rêve : créer "La Cantera". Une écurie unique en France puisqu'elle est la seule à proposer sur sa carte : élevage, dressage, pension, spectacles équestres, club hippique et ferme pédagogique. Un pari audacieux qui demande au quotidien beaucoup de travail, de détermination, de créativité, de sacrifices et, bien sûr, le soutien indéfectible de ses proches. Vous comprendrez alors pourquoi, loin de se reposer sur ses lauriers, notre enfant du pays a de grands projets pour le dixième anniversaire de son établissement.

Voilà donc la famille TEUTSCH et ses fidèles bénévoles en effervescence. Une dixième bougie sur le gâteau ça se fête, un événement exceptionnel qui mérite bien un week-end exceptionnel. Alors, pour Loïc, le ton est donné : rien ne sera trop beau pour son public et ses cavaliers. Cette année devra rester dans les mémoires et c'est dans cet esprit que l'Ecurie de la Cantera vous a donc concocté un véritable festival de shows équestres les 23, 24 et 25 août prochains.



- **Vendredi 23 août**, pour le plus grand plaisir de tous, venez découvrir ou redécouvrir son spectacle "**EQUINOXE**", un conte épique plébiscité par le public et un prélude idéal pour débiter votre immersion dans l'univers de la Cantera.

Samedi 24 août, les cascadeurs de Loïc et autres artistes de talent, comme la compagnie Agatha de Strasbourg, spécialistes des effets de feu, vous dévoileront cette fois le nouveau spectacle équestre 2019, "**LES FOULEES DE BRAISE**".





Un tableau nocturne d'1h30 sur le thème des 4 éléments mêlant chevaux, cascades équestres, effets pyrotechniques et autres surprises inédites comme seule la Cantera en a le secret.

Enfin, **Dimanche 25 août**, participez à la journée Portes Ouvertes avec les cavaliers du Club et les artistes de la Troupe de Loïc. Un week-end à ne manquer sous aucun prétexte ! (Tarif spécial PASS 3 jours - Réservation vivement conseillée pour les spectacles).



Pour rappel, la Cantera c'est aussi les cours d'équitation tous niveaux à partir de 3 ans (débutants adolescents et adultes également), les stages durant les week-ends et vacances scolaires ainsi que l'équipe de concours de saut d'obstacles qui s'est récemment distinguée pour son palmarès ! Il y a aussi les balades et les fêtes d'anniversaire ouvertes à tous ainsi que les fermes pédagogiques qui accueillent les élèves de cycle 1 et 2.



Et enfin, les spectacles divers proposés durant toute l'année comme l'attaque du train d'Abreschviller, les fêtes du cheval, de la St Jean, etc... et les médiations animales réalisées dans les maisons de retraite par Marie, l'épouse de Loïc, avec son poney clown Eclair et sa facétieuse chienne Salsa. Des activités et prestations variées qui ont d'ailleurs permis à La Cantera d'obtenir et de maintenir ses 3 Labels officiels de la Fédération Française d'Equitation en tant qu'Ecole Française d'Equitation, Pony Club de France et Cheval Club de France.



Bientôt papa pour la seconde fois, plus que jamais cette année 2019 a une saveur particulière pour notre cascadeur équestre et la grande famille de la Cantera. Alors plus que jamais venez partager avec eux ce grand week-end anniversaire et puis...

« *Tiens, si on s' donnait rendez-vous dans 10 ans ?... »*



Pour tous renseignements sur les activités et prestations de La CANTERA

contactez Loïc TEUTSCH au 06.22.90.02.96

ou Jean-Marie TEUTSCH au 06.71.50.11.50.

Retrouvez également toute l'actualité de la Cantera sur son site internet :

www.ecuriedelacanter.com ou sur facebook

LE CONSEIL DE FABRIQUE

Au cours du semestre écoulé, les cinq conseils de fabrique de la communauté de paroisse Jean XXIII à l'Orée des Vosges se sont réunis le 09 février 2019, en présence de Monsieur le Curé Jean-Paul Berlocher, et de Messieurs les maires, au complexe de Salles de Niderviller. Cette réunion a permis de discuter sur les différents problèmes que peuvent rencontrer chaque paroisse et les solutions pour les régler.

Monsieur le Curé a mis l'accent sur la nécessité de poursuivre l'esprit de partage entre les paroisses lors des manifestations communes. L'incendie qui a ravagé la Cathédrale Notre Dame de Paris, fait prendre conscience à tous, que la préservation de nos Églises constitue un patrimoine architectural et historique qui nous a été légué et que nous devons transmettre aux générations futures.

La quête annuelle par enveloppe effectuée par les membres du conseil de fabrique, permet d'entretenir l'Église, quelques travaux sont prévus sur les tables d'autels latéraux ainsi que les murs du sas d'entrée.

Les fleuristes ont montré leur savoir-faire lors de la décoration de notre l'Église qui a accueilli le 02 juin 2019, les 22 communiantes et leurs familles venus des cinq paroisses pour une célébration liturgique pleine d'émotion et de ferveur.

C'est grâce à l'accueil et à la générosité des donateurs que nous remercions chaleureusement ainsi qu'à l'enthousiasme sans faille de tous les bénévoles que L'Église est toujours accueillante et vivante. Les membres du conseil de fabrique ne sont pas oubliés dans ces remerciements, ils restent à votre écoute. Excellentes vacances à chacun

**Le Président du conseil de fabrique
Jean-Claude PETIT-PHAR**

Planning des services liturgiques du second 2019



Année C - 2^e semestre 2019 - Planning des services liturgiques de Juillet à Décembre 2019

Date	Fête	Brouderdorff	Buhl-Lorraine	Niderviller	Plaine-de-Walsch	Schneckenbusch
Sa 06/07	14° TO - C					19h00 : messe
Di 07/07	14° TO - C	10h30 : messe				
Di 14/07	15° TO - C			10h30 : messe		
Sa 20/07		Mariage Christopher FIX Chloé DIART				
Di 21/07	16° TO - C				10h30 : messe	
Di 28/07	17° TO - C		10h30 : messe			
Sa 03/08	18° TO - C			19h00 : messe		
Di 04/08	18° TO - C					10h30 : Messe
Di 11/08	19° TO - C				10h30 : messe	
Je 15/08	Assomption	20h00 : messe+procession				
Sa 17/08		Mariage Hugues DE CARLI Audrey GUITTRE				
Di 18/08	20° TO - C			10h30 : messe		
Sa 24/08	21° TO - C		19h00 : messe			
Di 25/08	21° TO - C				10h30 : messe	
Di 01/09	22° TO - C	10h30 : messe				
Di 08/09	Nat.Marie FP					10h30 : Messe FP
Di 15/09	Croix Glorieuse			10h30 : messe FP *		
Sa 21/09					Mariage Guillaume FILLINGER Anne LERCH	
Di 22/09	25° TO - C	A Buhl-Lorraine : 10h30 : messe communautaire de rentrée avec les enfants des écoles *				
Di 29/09	St Michel FP	10h30 : messe FP *				
Sa 05/10	27° TO - C					19h00 : Messe
Di 06/10	27° TO - C			10h30 : messe		
Sa 12/10	28° TO - C				19h00 : Messe	
Di 13/10	28° TO - C					10h30 : messe
Sa 19/10	A Sarrebourg à 18h00 : Confirmation des jeunes du Pays de Sarrebourg					
Di 20/10	Saint Gall FP		10h30 : Messe FP *			
Sa 26/10	30° TO - C					19h00 : messe
Di 27/10	30° TO - C	10h30 : messe				
Lu 28/10						20h00 : Pardon
Ve 01/11	Toussaint	15h00 : vêpres	15h00 : vêpres ☩	10h30 : messe 15h00 : vêpres	15h00 : vêpres	15h00 : vêpres
Di 03/11	St Charles FP				10h30 : messe FP *	
Sa 9/11	32° TO - C					18h00 : Messe
Di 10/11	32° TO - C	10h30 : messe				
Sa 16/11	33° TO - C		18h00 : messe			
Di 17/11	33° TO - C			10h30 : messe		
Sa 23/11	Christ-Roi - C				18h00 : messe	
Di 24/11	Christ-Roi - C					10h30 : messe
Di 01/12	1° Avent - A	A 10h30 : à Buhl : messe communautaire avec les futurs communiantes *				
Sa 07/12	2° Avent - A	18h00 : messe				
Di 08/12	Immac. Concep				10h30 : messe	
Sa 14/12	3° Avent - A			18h00 : messe		
Di 15/12	3° Avent - A					10h30 : messe *
Di 22/12	4° Avent - A	10h30 : messe				
Lu 24/12	Veille de Noël		18h00 : veillée et messe *			
Ma 25/12	Nativité				10h30 : messe	
Sa 28/12	Sainte famille					18h00 : messe
Di 29/12	Sainte famille	10h30 : messe				
Di 06/01	Epiphanie			10h30 : messe		

NB : des changements peuvent intervenir en cours de semestre – Les messes suivies d'une * requièrent la présence des enfants

Travaux sur la commune :

Traçage :

Les ouvriers communaux ont repris le traçage du parking mairie suite aux importants travaux d'alimentation électrique de la boulangerie.

Ecole numérique :

La commune a complété l'équipement numérique des écoles en mettant à disposition deux nouveaux projecteurs interactifs permettant de projeter et de modifier directement sur le tableau, le texte ou l'image de son choix et permettant également la connexion internet en direct. Quatre classes sont ainsi équipées de ce système.

L'achat d'une nouvelle classe mobile dotée de 12 tablettes complète également la dotation aux élèves ainsi que deux nouveaux PC portables portant à neuf portables l'ancienne dotation.

Le coût de l'ensemble de cet investissement s'élève pour 2019 à 17 550 €.



USLD du Chateau des Carrières



La nouvelle Unité de Soins de Longue Durée de l'hôpital Saint Luc de Niderviller est à présent terminée. La petite cinquantaine de résidents de Sarrebouh-Hoff a été transférée dans les nouveaux locaux le lundi 13 mai.

Souhaitons leur une agréable installation dans ces chambres spacieuses et accueillantes dans le calme de la forêt de notre commune.

La Faïencerie :

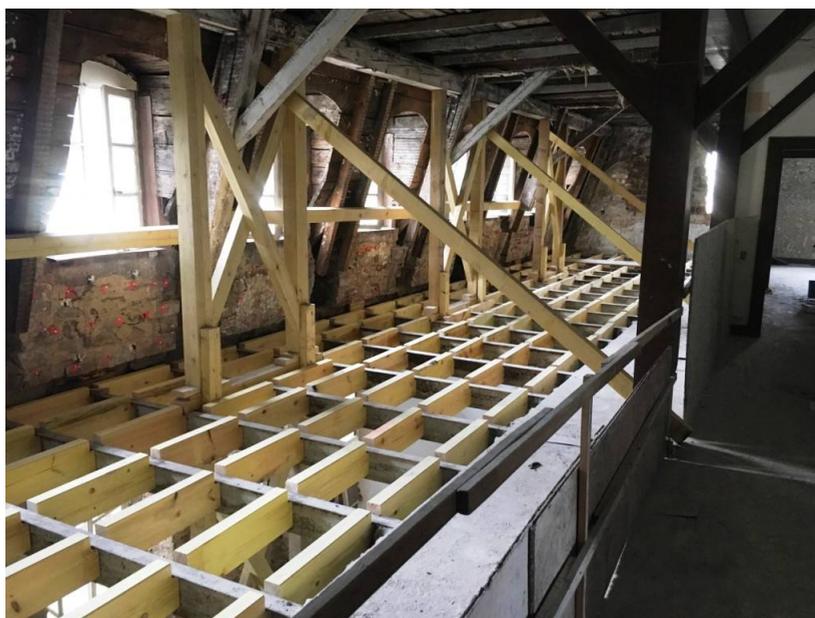
Travaux de la CC-SMS sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFL (voir photos en dernière page)

La tranche de travaux en cours actuellement devrait se terminer en automne 2020.

Elle consiste :

- à l'intérieur : éradiquer la mэрule, en purgeant tous les murs, cloisons et dalles des traces de ce champignon destructeur du bois,
- à l'extérieur : la réfection du clos et du couvert du bâtiment XVIII ème et de la conciergerie en reprenant, nettoyant ou remplaçant les encadrements de fenêtres, le crépissage des murs, la consolidation de la charpente ainsi que le renouvellement de la toiture.

Une nouvelle campagne de fouilles archéologiques dans le sous-sol du bâtiment "C" ainsi que dans la cour doit démarrer courant juillet.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019

Juillet

Samedi 13 : Fête nationale

Dimanche 28 : Guilde des dé truqués du Foyer. Jeux de rôles

Août

Vendredi 9 : Festival sous les Etoiles

Mercredi 14 : Running sous les étoiles Sapeurs Pompiers NIDERVILLER

Dimanche 25 : Groupement Anciens Combattants

Septembre

Vendredi 13 : Assemblée Générale du Tennis Club

Dimanche 15 : Guilde des dé-truqués du Foyer. Jeux de rôles

Samedi 21 : Diouk's Band fête de la Bière

Samedi 28 et dimanche 29 : Fête patronale Diouk's Band

Octobre

Dimanche 13 : VALLEE DE LA BIEVRE EN FETE

Vendredi 25 : Don du sang

Samedi 26 : Soirée Halloween organisée par la Société Carnavalesque

Novembre

Samedi 9 : Loto Foot Réding

Lundi 11 : Armistice 1918

Vendredi 22 : Assemblée Générale Arboriculteurs

Samedi 23 : Belote Pétanque

Dimanche 24 : Repas des anciens

Décembre

Jeudi 5 : cérémonie AFN au monuments aux morts

Samedi 7 : Ste Barbe Pompiers

AG Club Epargne de Niderviller

Jeudi 12 : Assemblée Générale de la Pétanque

Samedi 14 : Noël des enfants du Tennis Club

Jeudi 26 : Loto du Tennis club de Réding

Mardi 31 : Soirée réveillon Culture et Traditions Nidervilloises

S'il y a des erreurs ou des oublis merci de nous les signaler, ils sont indépendants de notre volonté.

Délibérations du conseil municipal : (1er semestre 2019)

Séance du 24 janvier 2019

Objet : Annulation de la demande de subvention DETR pour la 2ème phase de réaménagement du bâtiment Mairie-Ecoles.

Par délibération du 08 Novembre 2018, le conseil municipal sollicitait la subvention au titre de la DETR pour la 2ème » phase des travaux de réaménagement du bâtiment Mairie-Ecoles. Ces travaux consistaient au ravalement des façades de ce bâtiment

Après analyse des finances communales et vu la baisse constante des dotations attribuées aux communes, les résultats financiers ne permettent pas la réalisation de ce projet en 2019.

Une nouvelle demande sera établie ultérieurement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'annuler ce projet pour 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve cette décision et demande l'annulation de la demande de subvention s'y afférant (délibération n°2018D0811-01 du 08 Novembre 2018).

Objet : Demande d'adhésion au Syndicat des eaux de Wintersbourg

Monsieur le Maire présente aux Conseillers, le courrier émanant du Syndicat des Eaux de Wintersbourg interrogeant les Communes membres du SIE de Brouderdorff, Niderviller et Plaine de Walsch sur une éventuelle adhésion de ces dernières, à leur Syndicat.

Le Conseil Municipal, conscient de la nécessité de mutualiser les moyens et les ressources,

- VU le report à 2026, du délai légal du transfert obligatoire des compétences relatives à la gestion de l'eau ;

- Considérant l'étude d'opportunité d'un transfert de la compétence « EAU » réalisée par la Communauté de Communes de Sarrebourg et de la décision qui en découlera dans les prochaines semaines ;

- Souhaite se donner un temps de réflexion supplémentaire dans l'attente de la décision de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud et décide de repousser ultérieurement sa décision

Séance du 7 mars 2019

PREMIERE SEANCE

Objet : Approbation du Compte administratif 2018 du budget général de la Commune.

Après présentation du compte administratif et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle des débats, Monsieur le Président de la Commission des Finances invite les membres du conseil municipal à approuver les **résultats de l'exercice 2018 du budget général** qui se présentent comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses :	665 356,94 €
Recettes :	806 245,29 €
soit un excédent de	140 888,35 €

Section INVESTISSEMENT

Dépenses :	164 687,11 €
Recettes :	36 077,92 €
soit un déficit de	128 609,19 €

Le compte administratif, après délibération est adopté

Objet : Approbation du Compte administratif 2018 du « Lotissement « Coteau des Argiles II »

Après présentation du compte administratif et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle des débats, Monsieur le Président de la Commission des Finances invite les membres du conseil municipal à approuver les **résultats de l'exercice 2018 du budget Lotissement** qui se présentent comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1 169 278,88 €
Recettes :	1 169 279,34 €
Soit 1 excédent de	0,46 €

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses :	1 192 666,06 €
Recettes :	1 166 053,24 €
soit un déficit de	26 612,82 €

Objet : Approbation du Compte administratif 2018 du Service EAU

Après présentation du compte administratif et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle des débats, Monsieur le Président de la Commission des Finances invite les membres du conseil municipal à approuver les **résultats de l'exercice 2018** qui se présentent comme suit :

Section d'Exploitation :

Dépenses :	140 010,45 €
Recettes :	150 390,59 €
soit un excédent de	10 380,14 €

Section Investissement :

Dépenses :	19 142,68 €
Recettes :	32 460,93 €
soit un excédent de	13 318,25 €

Objet : Compte de gestion 2018 - Budget général Commune de Niderviller

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier de la Commune.

Ces écritures comptables étant identiques au compte administratif 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, le compte de gestion 2018 du budget général de la Commune

Objet : Compte de gestion 2018 du Lotissement "Le Coteau des Argiles II"

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, le compte de gestion du Lotissement "Coteau des Argiles II" de la commune pour l'exercice 2018 dressé par le Trésorier de la Commune.

Ces écritures comptables étant identiques au compte administratif 2018, le conseil municipal, après en avoir

délibéré :

- approuve le compte de gestion 2018 du Lotissement "Coteau des Argiles II"

Objet : Compte de gestion 2018 du Service Eau

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, le compte de gestion du Service Eau de la commune pour l'exercice 2018 dressé par le Trésorier de la Commune.

Ces écritures comptables étant identiques au compte administratif 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte de compte de gestion 2018 du Service Eau

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2018 Commune M14

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2018 le conseil municipal, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de clôture 2017 :

Fonctionnement	186 537,74 €
Investissement	- 9 550,79 €

Résultat de l'exercice 2018 :

Fonctionnement	140 888,35 €
Investissement	-128 609,19 €

Résultat de clôture 2018 :

Fonctionnement	327 426,09 €
Investissement 001	- 138 149,98 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	23 003,89 €
Recettes	92 810,00 €
Solde	69 806,11 €

Affectation :

- Affectation 001 (D.I.)	138 159,98 €
- Affectation 002 (R.F.)	259 072,22 €
- Affectation 1068	68 353,87 €

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats du budget M14

Objet : Résultats - Exercice 2018 Lotissement « Le Coteau des Argiles II »

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018 du Lotissement « Le Coteau des Argiles II », le conseil municipal constate les résultats suivants :

Résultat antérieur 2017

Fonctionnement	1 073 541,90 €
Investissement	- 1 116 053,24 €

Résultat exercice 2018

Fonctionnement	0,46 €
Investissement	- 26 612,82 €

Résultat de clôture 2018

Fonctionnement	1 073 542,36 €
Investissement	- 1 142 666,06 €

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats du budget M14

Objet : Affectation du résultat du Service Eau de l'exercice 2018

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2018 , le conseil municipal décide d'affecter les

résultats comme suit :

Résultat clôture 2017

Exploitation :	95 014,00 €
Investissement :	45 802,26 €

Résultat de l'exercice 2018

Exploitation :	10 380,14 €
Investissement :	13 318,25 €

Résultat de clôture 2018 :

Exploitation :	105 394,14 €
Investissement :	59 120,51 €

Reste à réaliser

Dépenses :	10 000,00 €
Recettes :	0,00 €

Affectation :

Compte 002 (R.F)	105 394,14 €
Compte 001 (R.I.)	59 120,51 €

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats du budget M14

DEUXIEME SEANCE

Objet : Taxes d'imposition 2019

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes d'imposition pour l'année 2019

Elles se répartissent donc comme suit :

	Taux 2018	Taux 2019 :
- Taxe d'habitation :	13,72	13,72
- Foncier bâti	8,58	8,58
- Foncier non bâti	46,56	46,56

Objet : Budget primitif 2019 Commune

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Commission des Finances présente aux membres du conseil municipal, le Budget Primitif Commune qui s'équilibre comme suit :

en **Dépenses et Recettes à la somme de :**

Section de fonctionnement :	1 019 622,22 €
Section d'investissement :	456 433,85 €

Après en avoir délibéré, le budget Commune M14 a été voté par chapitre.

Objet : Budget primitif 2019 Eau

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Commission des Finances présente aux membres du conseil municipal, le Budget Primitif Eau qui s'équilibre comme suit :

en **Dépenses et Recettes à la somme de :**

Section d'exploitation :	258 844,14 €
Section d'investissement :	332 034,65 €

Objet : Réalisation d'un emprunt Commune M14 Travaux bâtiments communaux

Les membres de la commission communale des finances ayant étudié les propositions de plusieurs banques : propose d'opter pour la proposition de la Banque Postale Le conseil municipal, après délibération :

- autorise le Maire à réaliser auprès de la Banque Postale, un emprunt d'un montant de 120 000 €

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne

courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :

- durée 15 ans
- Taux fixe de 1,37 %
- Périodicité trimestrielle

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Objet : Réalisation d'un emprunt Service Eau M 49 : Alimentation du réseau eau potable

Les membres de la commission communale des finances ayant étudié les propositions de plusieurs banques : propose d'opter pour la proposition de la Banque des Territoires

Le conseil municipal, après délibération :

- autorise le Maire à réaliser auprès de la Banque des Territoires, un emprunt d'un montant de 150 000 €

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :

- Durée 25 ans
- Taux : livret A (0,75 %) + 0,75% soit 1,50 % révisable
- Périodicité trimestrielle

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Objet : Adhésion à la Fédération Nationale et au réseau des Communes forestières

Monsieur le Maire expose l'intérêt pour la Commune de renouveler l'adhésion au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

L'engagement de 5 ans, reconductible étant arrivé à échéance le 31 décembre 2018, le conseil municipal, sur proposition du Maire :

- décide de renouveler l'engagement à la certification PEFC ;
- accepte de payer la cotisation annuelle correspondante ;
- autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette adhésion

Tous les 5ans, PEFC Grand Est demande aux communes de prolonger l'engagement

Objet : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie

Depuis le 1^{er} juillet 2004, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont ouverts à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie au 1^{er} juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs.

L'Ordonnance n°2011-504 du 9 mai 2011 et la Loi n°2014-344 du 17 mars 2014 ont respectivement créé l'article L.337-9 et modifié l'article L.445-4 du Code de l'Energie, en instaurant la fin des tarifs réglementés de vente au 31 décembre 2015 pour :

- les consommateurs d'électricité ayant souscrit à une

puissance supérieure à 36 kVA,

- les consommateurs de gaz naturel consommant plus de 30 000 kWh par an.

En conséquence, il y a lieu de sélectionner et signer uniquement les contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel en offres de marché.

En ce qui concerne les personnes publiques, elles doivent recourir, pour leurs besoins propres, aux procédures prévues par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du Code de l'énergie.

Une proposition de groupement

Devant la nécessité de créer des appels d'offres et l'opportunité d'une mutualisation avec les autres obligés, le Grand Nancy a organisé depuis 2015 des achats groupés ouverts à toutes les collectivités et intercommunalités des quatre départements lorrains.

Ces marchés groupés permettent ainsi :

- d'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- d'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui, au regard de leur volume d'achat, ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,
- d'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques,
- de proposer des offres d'énergies renouvelables pour les membres qui le souhaitent.

Ces mutualisations comptent actuellement plus de 100 membres pour l'électricité et plus de 160 membres pour le gaz naturel.

Pour donner suite aux résultats obtenus avec les précédents groupements, le Grand Nancy propose de renouveler l'expérience avec le lancement d'un groupement de commandes unique, sans durée déterminée, dans lequel seront organisés les différents appels d'offres (électricité et gaz naturel).

Chaque membre de ce nouveau groupement peut ainsi choisir d'adhérer ou non à chaque achat groupé qui lui est proposé.

La force du groupement réside dans la concentration en appels d'offres d'importants volumes d'énergie à acheter. Il est désormais impossible de se prononcer sur les gains sur les factures car il n'y a plus de tarif réglementé pour ces sites, néanmoins le volume permet d'assurer un gain assez conséquent par rapport à un appel d'offres plus restreint, tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Une indemnisation des frais pour le coordonnateur

Dans le cadre du groupement de commandes, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand Nancy sont indemnisés à hauteur de :

- 0,4 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy,

- 0,5 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération,
Soit une indemnité de moins de 1 % du marché actuel pour le gaz et moins de 0,4 % pour l'électricité.

Les indemnisations inférieures à 250 € sont reportées en cumul sur l'année suivante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les directives européennes 2009/72/CE et 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4, L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 8 mars 2019,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Niderviller, d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 8 mars 2019.

Article 2 : - La participation financière de la Commune de Niderviller est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

Article 3 : - Autorise le Maire de Niderviller à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les documents relatifs aux recensements des besoins pour les marchés proposés.

Objet : Adhésion au C.A.U.E

Le maire rappelle que la Commune est adhérente au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement depuis plusieurs années.

Elle s'acquittait de la cotisation annuelle de 190 €

Le Conseil d'Administration du CAUE a décidé par délibération du 07 juin 2018, approuvé par l'assemblée générale du 29 juin 2018, que toutes collectivités déjà adhérentes à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

Le conseil municipal approuve l'adhésion à titre gratuit au C.A.U.E

Objet : Motion pour la défense du Centre Hospitalier de Sarrebourg

Le Conseil Municipal de Niderviller réuni le 07 mars 2019 exprime ses plus vives inquiétudes devant les dispositions de la loi « Ma santé 2022 ».

. Il partage l'avis de l'Association des Maires de France et de la Fédération Hospitalière de France qui soulignent le peu de concertation sur une organisation qui va transformer l'offre de soins sur nos territoires.

. Il redoute les conséquences de la loi d'habilitation qui permet au Gouvernement de prendre des décisions par ordonnance sur les hôpitaux de proximité et sur les autorisations des activités de soins. De fait, les territoires se sentent exclus des décisions qui vont fortement impacter l'offre de soins sur les territoires ruraux.

. Il estime que la transformation de 400 à 600 établissements de santé en hôpitaux de proximité se traduira par un affaiblissement de l'offre de soins aujourd'hui disponible.

. Il défend le maintien d'un hôpital MCO avec des activités de médecine, de chirurgie, de maternité et des urgences sur un territoire éloigné des CHU de Nancy et de Strasbourg.

. Il demande le maintien des activités M.C.O. du Centre Hospitalier de Sarrebourg pour 3 raisons :

1°) A la demande de l'ARS Grand Est, notre hôpital est engagé dans un rapprochement avec le Centre Hospitalier de Saverne pour dégager des coopérations et des mutualisations. Le contrat énoncé par l'ARS repose sur la coopération de 2 établissements MCO.

2°) Le Centre Hospitalier de Sarrebourg apporte une offre de soins sur un territoire rural éloigné des CHU de Nancy et de Strasbourg. Il assure une indispensable réponse de proximité.

3°) Le Centre Hospitalier de Sarrebourg est performant.

Pour la 5^{ème} année consécutive, il est à l'équilibre financier. Son activité est soutenue : 9 068 séjours en médecine, 3 556 en chirurgie et 586 en maternité. Il compte 25 535 passages aux urgences, 612 sorties SMUR et 41 641 consultations dans les différentes disciplines.

Le Conseil Municipal de Niderviller réaffirme sa détermination à maintenir et renforcer les services publics dans la ruralité.

Objet : Renouvellement et actualisation du traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la Commune de Niderviller entre la Ville et GRDF

La Commune de Niderviller dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la Commune en sa qualité d'autorité concédante et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel rendu exécutoire le 23 juin 1992 pour une durée de 30 ans.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF en vue de le renouveler.

VU l'article 14 1° de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, qui exclut de son champ d'application, les contrats de concession de services conclus avec un opérateur économique lorsqu'il bénéficie, en vertu d'une disposition

légalement prise, d'un droit exclusif, VU l'article L. 111-53 du code de l'énergie, disposant que GRDF, société gestionnaire des réseaux publics de distribution de gaz naturel issue de la séparation entre les activités de gestion du réseau public de distribution et les activités de production ou de fourniture exercées par l'entreprise Engie en application de l'article L. 111-57 du même code, assure la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive.

Le renouvellement du traité de concession se fera au profit de GRDF sans publicité préalable, ni mise en concurrence.

Le nouveau trait de concession comprend les éléments suivants :

- **La convention de concession** qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans, ainsi que les modalités de son évolution ;

- **Le cahier des charges de concession** précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :

* GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte.

* GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.

- 6 documents annexes contenant des modalités spécifiques :

* Annexe 1 : regroupe les modalités locales convenues entre la Commune et GRDF

* Annexe 2 : définit les règles de calcul de rentabilité des extensions

* Annexe 3 : définit les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution du gaz naturel

* Annexe 3 bis : présente le catalogue des prestations de GRDF

* Annexe 4 : définit des conditions générales d'accès au réseau de gaz

* Annexe 5 : présente les prescriptions techniques du distributeur

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), permettra en particulier à la Commune :

- de percevoir une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à 1 219.60 € pour l'année 2019.

- de disposer d'un rapport d'activité pertinent de son concessionnaire sur l'exercice écoulé ;

- de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz naturel.

Il est proposé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz

naturel sur la commune.

Séance du 4 avril 2019

Objet : Budget lotissement « Coteau des Argiles II » Exercice 2019

Sous la présidence de Monsieur le Maire le Président de la Commission des Finances présente aux membres du conseil municipal, le Budget Lotissement « Coteau des Argiles II » qui s'équilibre comme suit :

en **Dépenses et Recettes à la somme de :**

Section de fonctionnement : 2 337 222,12 €

Section investissement : 2 335 962,12 €

Après avoir délibéré, le budget lotissement a été voté par chapitres

Objet : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des forêts en lieu et place de la Commune.

Monsieur le Maire expose :

Vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage-territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er Juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ;

Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ; Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Objet : Tarifs de nettoyage ou interventions diverses à

appliquer aux locations de salles

Annule et remplace n° 2014D1012 -06 du 10 12 2014

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2014 relative aux tarifs de nettoyage à appliquer aux locations de salles.

Il propose, suite à une demande récente et en fonction de la disponibilité des agents communaux, d'appliquer les tarifs suivants pour le nettoyage et les interventions diverses appliquées aux locations :

- au tarif de l'entreprise intervenante,
- au tarif de 50 € par heure et par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
autorise le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Objet : Modification contrat de location du complexe de salles

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 03 septembre 2014 relative au contrat de location du complexe de salles.

Il explique la nécessité de rajouter certaines précisions quant aux conditions de location de 2 journées consécutives en semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- approuve le contrat de location modifié.

Objet : Rapport annuel sur l'eau potable - Exercice 2018

Conformément au décret n° 95-53 du 06 Mai 1995, ainsi qu'à la circulaire n° 12/DE du 28 Avril

2008, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le rapport annuel sur l'eau de l'exercice 2018 relatif à la qualité de l'eau distribuée dans la commune, ainsi que du service public.

Après consultation de ce document, le conseil municipal n'a pas de remarque particulière à formuler et approuve le rapport présenté.

Ce rapport est tenu à la disposition du public, il est consultable au secrétariat de la mairie.

Objet : Participation financière de l'Amicale pour l'acquisition de fournitures diverses

L'Amicale du conseil municipal propose de participer financièrement à l'acquisition de matériel divers pour les équipements du complexe de salles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- autorise le Maire à effectuer l'encaissement

Séance du 23 mai 2019

Objet : Décision modificative de crédit 1/2019

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide de voter la décision modificative suivante :

Compte dépenses :

Article	Objet	Montant
2188/166	Achat matériels divers	5 000,00 €
	TOTAL	5 000,00 €

Compte recettes :

Article	Objet	Montant
---------	-------	---------

1341/201	DETR Eclairage public	5 000,00 €
	TOTAL	5 000,00 €

Objet : Approbation du P.L.U.

Le Conseil Municipal,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-31 et suivants et R.153-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18/06/2014 prescrivant la révision du POS valant transformation en PLU (DCM : n° 2014D1806-01),

Vu la délibération du conseil municipal du 2 juillet 2015 (DCM : n° 2015D0207-04) modifiant et complétant la délibération du 18/06/2014

Vu le débat sur les orientations du PADD lors du conseil municipal du 10/7/17 (DCM : n° 2017D1007-01)

Vu la délibération du conseil municipal arrêtant le projet de PLU en date du 27/06/2018 (DCM : n° 2018D2706-02),

Vu l'arrêté municipal n° 25/2018 en date du 12/12/2018 mettant le projet de PLU à l'enquête publique,

Vu le procès verbal de synthèse du commissaire enquêteur, en date du 21/02/2019

Vu les avis des Services consultés,

Considérant que les avis des personnes publiques consultées et les résultats de ladite enquête publique justifient les modifications mineures apportée au projet de PLU ;

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré :

Décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Niderviller aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires - 17 Quai Paul Wiltzer 57000 METZ.

La présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par l'autorité administrative compétente de l'État (Préfet) si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU approuvé ou, dans le cas contraire, après l'intervention, la publication et la transmission à l'autorité administrative compétente de l'État des modifications demandées ;

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité. La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en Mairie.

La présente délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé est transmise au Préfet.

Objet : Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune de NIDERVILLER

Le Conseil Municipal décide d'instaurer le droit de

préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du PLU de la commune de Niderviller approuvé le 23 mai 2019

(DCM n°2019D2305 -02).

Plan joint en annexe du dossier PLU

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 212-22 , 15 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

VU le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 03 juillet 2017 ;

VU la délibération n°2016/40 du conseil municipal en date du 27 juin 2016, donnant délégation au maire pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain ;

Considérant l'intérêt pour la Commune d'instaurer un droit de préemption simple lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal,

Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur le territoire communal inscrit en zones Urbaines et en zones à urbaniser (plan joint à la présente délibération)

Rappelle que le Maire possède délégation du Conseil Municipal pour exercer au nom de la Commune, le droit de préemption urbain.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département, conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme.

Objet : Approbation du nouveau PDA autour des monuments inscrits

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCPA) du 7 juillet 2016, appliquée par le Décret n°2017-456 du 29 mars 2017, prévoit le remplacement des périmètres automatiques de 500 mètres autour des monuments historiques par des Périmètres Délimités des Abords (PDA), plus adaptés à la réalité et aux enjeux de terrains (articles R.621-92 à R,621-95 du Code du Patrimoine).

Vu la proposition du Service de l'UDAP proposant la création d'un PDA autour de la faïencerie

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27/6/18 donnant un avis favorable à la création du PDA devant se substituer au périmètre de protection des monuments historiques (DCM n°2018D2706-01)

Vu délibération du Conseil Municipal du 18/6/2014 prescrivant la révision POS (DCM : n°2014D1806-01) complété par la DCM du 02 /07/2015 (DCM : n°2015D0207-04)

Vu l'arrêté municipal n° 25/2018 en date du 12/12/2018 mettant le projet du PDA à l'enquête publique

Vu le procès verbal de synthèse du commissaire enquêteur, en date du 21/02/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'émettre un avis favorable au PDA tel qu'il est présenté et demande après accord de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme, son application immédiate

Objet : Report du transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle-Sud.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu la circulaire n° NOR ARCB1619996N du 13 Juillet 2016 relative aux incidences de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les établissements publics de coopération intercommunale.

Vu la circulaire n° NOR INTB1718472N du 18 septembre 2017 relative à l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'instruction relative à l'application de la loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018. Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de communes qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication de s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, si avant le 1^{er} Juillet 2019, au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de la compétence prendra effet le 1^{er} Janvier 2026.

Considérant le contexte local et les délais nécessaires à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud,

Après avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents :

- **De reporter** le transfert de la compétence eau à la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud au 1^{er} Janvier 2026,

- De demander au conseil communautaire de la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud de prendre acte de la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Attribution des subventions et cotisations aux Associations Année 2019

Monsieur le Maire propose le vote d'attribution des subventions allouées aux diverses associations.

Après délibération, le conseil municipal accepte le versement des subventions suivantes :

<u>Associations communales :</u>	<u>Montant :</u>
Chorale	67 €
Anciens Combattants	110 €
Donneurs de Sang	265 €
Club de l'Amitié	192 €
Pétanque	245 €
Tennis/Badminton	525 €
Foyer des Jeunes	871 €
A.P.N.	149 €
Diouks'Band	261 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	727 €
Association Sportive des Écoles	657 €

Associations extérieures

APEI	150 €
AAPHA	180 €
ICTS	100 €
Ligue contre le cancer	100 €

Ces montants sont inscrits au compte 6574 du budget primitif 2019.

SPA 400 € inscrit au compte 6281

Objet : Maintien du service public de l'ONF

Le conseil municipal de NIDERVILLER réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, Collectivités, Citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

Objet : Conditions de vente et délivrance des lots en forêt communale

Lors de la réunion de la Commission Forêt en date du 13 Mai 2019, il a été décidé de vendre le bois par lot et tirage au sort aux habitants de Niderviller. Le prix du stère de bois sera de 15 € ;

Une demande de réservation sera faite par le biais du « Spécial Info » de début septembre avec un coupon-réponse qui sera à remettre en Mairie.

Les acquéreurs du lot auront l'obligation de le façonner dans les délais annoncés lors du tirage au sort.

Objet : Créances éteintes

Monsieur Le Maire informe les conseillers que la commission de surendettement des particuliers de la Moselle a dans sa séance du 27 décembre 2018 décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire .

L'instruction de son dossier ayant fait apparaître que sa situation financière est irrémédiablement compromise, la commission a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Les créances ainsi éteintes sont :

Budget commune M14 : 7 737,75 €

Budget service eau M49 : 146,03 €

Décision du Maire prise en application de l'article L.2122-22 ou L.5210-11 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATION

Objet : Honoraires Sté BEST - Sarrebourg

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la décision du 29 mars 2018 concernant la signature d'une proposition d'honoraires pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dossier de réhabilitation de la toiture du bâtiment Mairie-Ecoles.

Il informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences, il a signé la proposition établie par la Sté BEST pour un montant de 5 800 € HT (montant des travaux 102 500 € HT - montant des honoraires 5,75 % soit : 5 893.75 € HT arrondi à 5 800 €).

MOTION

Objet : Motion sur l'école rurale

Les maires ruraux de France exigent le retrait de l'article 6 quater permettant la création d'Etablissements Publics Locaux des Savoirs Fondamentaux (EPLSF).

Réunis en Assemblée générale à Najac (12) le 7 avril 2019, les maires ruraux de France font les propositions suivantes en faveur de l'école rurale :

- Ils demandent aux parlementaires - en particulier aux sénateurs qui vont étudier le texte dans les prochaines semaines - de **supprimer l'article 6 quater** dans le projet de loi dit de « l'école de la confiance ».

- **Cette disposition, même non obligatoire, s'inscrit dans une logique d'incitation à la concentration scolaire que les maires ruraux dénoncent.** Ce type d'établissements réunissant école et collège risque de créer, *in fine*, des différences d'une école à l'autre, notamment pour les écoles éloignées physiquement d'un collège, ou les RPI dispersés.

Par cet article, introduit en catimini en Commission sans concertation avec les acteurs de l'éducation, le gouvernement et sa majorité montrent une **volonté de poursuivre une politique tendant au détricotage territorial du maillage scolaire, s'éloignant d'un aménagement équilibré du territoire pourtant réclamé par un grand nombre de Français.**

Ce mouvement de concentration tend à **accélérer la réduction du nombre d'écoles rurales**, comme en attestent les chiffres publiés par la Cour des comptes : le nombre de fermetures d'école augmente, tandis que la population à scolariser augmente. Cet article 6 quater ne peut donc s'analyser que comme le bras armé d'une stratégie, et non comme certains voudraient le faire croire comme une « opportunité » pour sauver un collège. Depuis quelques jours, le Ministre de l'Éducation Nationale, tentant de faire le dos rond, annonce l'amendement du texte issu de l'Assemblée. Ce pis-aller tente de désamorcer la mobilisation, partout en France, contre cette volonté d'affaiblir le monde rural. Seule la suppression de cet article est raisonnable ; tout amendement laisserait définitivement ce projet de concentration dans la loi de la République.

Les maires ruraux demandent donc au Sénat de supprimer l'article 6 quater et invitent leurs collègues à se mobiliser fortement pour que l'abandon de cet article soit la seule issue possible.

Ce projet de loi doit être l'occasion d'afficher des ambitions fortes pour l'école, avec des impacts manifestes sur l'école rurale. Aussi :

- Les maires ruraux de France plaident pour un **maillage scolaire équilibré du territoire qui conserve la proximité scolaire, avec pour chaque école un directeur d'école.** Cette volonté est en phase avec les aspirations de nos concitoyens consignées dans les cahiers de doléances et de propositions, pour plus de considération et des services publics de proximité.

- Des garanties doivent être gravées dans la loi pour que

le maillage scolaire soit pensé avec tous les élus et arbitré de manière à permettre un aménagement équilibré de l'ensemble du territoire. De plus, l'objectif de limitation du temps de transport de l'enfant doit être pris en compte dans tout projet de réorganisation scolaire, avec la **garantie d'un « temps de transport maximum » de l'enfant de 30 minutes entre le "pas de sa porte" et le portail de son école.**

- L'aménagement scolaire et la mise en réseau d'écoles - comme avec l'école du socle - ne passent pas nécessairement par une concentration territoriale sur un même site, mais bien par un usage intelligent des infrastructures numériques qui vont, à terme, mailler le pays. **L'école rurale prend différentes formes, sans préférence et appréciées au niveau le plus fin du territoire** (classe unique, RPI dispersé, RPI concentré, école en réseau...) ». Il est important de défendre la notion de « bassin scolaire », structuré autour de l'école communale ou de regroupements pédagogiques (RPI concentré ou dispersé).

- Les maires ruraux proposent la **création de Réseaux d'Éducation Prioritaire Ruraux.**

Au nom des principes d'égalité et d'inclusion, des réseaux d'éducation prioritaire ruraux doivent être créés dans les communes de moins de 3500 habitants, avec classe à plusieurs niveaux, afin de disposer des mêmes droits que les réseaux d'éducation prioritaire

- Ils demandent une **réforme des Conseils Départementaux de l'Éducation Nationale**, ainsi qu'une concertation des maires en amont du CDEN ;

- Pour prendre en compte l'enfant dans sa vie globale et, par conséquent, **permettre une continuité éducative entre scolaire et périscolaire, les maires ruraux font deux propositions** : d'une part, que le responsable du périscolaire ou, à défaut, un représentant soit membre de droit du Conseil d'école et, d'autre part, que, dans les territoires ruraux, le directeur d'école bénéficie - au minimum - d'une demi-journée tous les quinze jours (les mois d'école) consacrée spécifiquement au travail sur le Projet éducatif de territoire.

- Dans le cadre du plan mercredi, les maires ruraux demandent une aide spécifique liée au transport pour les sorties (culturelles ou autres).

- Les maires ruraux demandent que l'Éducation nationale ne se serve plus des critères restrictifs de l'Insee pour déterminer le statut rural d'une commune.

- Enfin, les maires ruraux demandent à l'Éducation nationale de prendre en compte l'impact des décisions pour une commune. L'inclusion des enfants handicapés est problématique pour les agents périscolaires (cantine, garderie) qui ne sont pas absolument formés pour cela.

Le memento du Nidervillois : (A conserver jusqu'au prochain numéro)

Mairie : tél 03 87 23 80 02

- e-mail : mairie@niderviller.com

- site internet : www.niderviller.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- Lundi, mardi et jeudi : de 13h30 à 17h30.

- Vendredi : de 13h30 à 17h.

- Permanence d'urgence : samedi de 10h à 11h.

- Permanence : Maire et Adjoint : lundi de 17h30 à 19h.

Le Maire (domicile) : 03 87 23 78 43

Présidents de commissions du conseil municipal

René PILLOT, 1^{er} adjoint (finances, forêt) :

03 87 23 69 85

Marie-V. BUSCHEL, 2^{ème} adjoint (action sociale, écoles, jeunesse) :

03 87 23 65 86

Jean-Paul BOLLEY, 3^{ème} adjoint (travaux, voirie, ouvriers, sécurité) :

03 87 23 79 51

Claudine KRIEGER, (cadre de vie) : 03 87 23 79 99

Josiane OSWALD, (communication) : 03 87 23 78 75

Véréna GOSSE, (fêtes, cérémonies, associations) :

03 87 03 90 60

Services d'urgence :

Pompiers : 18

Jean-Philippe METZGER : (chef de corps des sapeurs pompiers de Niderviller) : 03 87 23 79 67

Gendarmerie : 17

SMUR : 15

La poste : tél 03 87 23 80 00, Horaires d'ouverture

Matin : samedi de: 09h00 à 11h00.

Après-midis : du lundi au jeudi de: 15h00 à 17h00,
le vendredi de 14h00 à 16h00

Présidents des associations de Niderviller

Club de l'amitié : Monique MORGENTHALER

Foyer des jeunes : Marie-Véronique BUSCHEL

En Musique ! : Etienne OSWALD

Donneurs de sang : Gilles BONNE

Anciens combattants : Fabrice LAMIRAULT

Sté arboriculture : Bernard STRICHER

Sté carnavalesque : Marie-Rose BRENNER

Tennis Club : Gilbert PARISSET

Club Pétanque : Bernard COUZIGNE

Club épargne Le Lorrain : Joseph KRUMMENACKER

Club épargne Le Nidervillois : Rémy MICHEL

UNIAT : René HASLAUER

Chorale : Monique MORGENTHALER,

Conseil de fabrique : Jean-Claude PETIT-PHAR

Diouk's band : Dominique BONNE

Société ornithologique : Claude STORDEUR

A.P.N. : Gérard MICHEL

Écurie de la Cantera : Loïc TEUTSCH

Loisirs Créatifs : Geneviève PARISSET

Amicale du Personnel : Jean KARCHER.

Culture et Traditions Nidervilloises : Dominique BONNE

Divers

- Renseignements administratifs : 39 39

- **CC-Sarrebourg Moselle Sud** : tph : 03 87 03 05 16 ;

internet : www.cc-sms.fr,

- **Foyer des jeunes** : téléphone : 03 87 03 50 10

permanence le lundi de 20h30 à 22h

e-mail : foyerdesjeunes@wanadoo.fr

Nos déchets : tph : 0800 807 018

-- **Pôle déchets du Pays de Sarrebourg** : Numéro vert (gratuit) pour les réponses à toutes vos questions sur les ordures ménagères : 0 800 807 018

- les **déchets ménagers non recyclables** sont collectés les **lundis des semaines impaires** sur présentation du container au couvercle bordeaux (facturation à la levée)

- les **déchets recyclables** sont collectés les **mardis des semaines paires** dans la poubelle au couvercle vert : bouteilles et petits flacons en plastique (on peut laisser les bouchons), boîtes métalliques, bouteilles d'huile, briques alimentaires ou aérosols, journaux, magazines, prospectus, cartons et cartonnettes, annuaires, etc .

Les indésirables

Afin d'éviter les refus (très coûteux) au centre de tri, les produits suivants ne doivent pas être mis dans les écobacs, mais dans la poubelle traditionnelle :

films, blisters et sacs plastiques ; articles d'hygiène mouchoirs, couches, papier essuie-tout ; papiers salis ou gras ; ampoules, tubes néon ; vaisselle ; flacons portant les symboles « produits toxiques » ; miroirs ; petits emballages en plastique ayant contenu des produits alimentaires (pot de yaourt, crème),

Les formellement interdits dans les écobacs

Les produits toxiques : peinture, acides, bases,...

Les produits phytosanitaires : engrais, herbicides, insecticides...

Les solvants : acétone, white-spirit, éther, essences...

Huile moteur, liquide de freins.

Horaires d'ouverture des déchetteries

Troisfontaines : 03 87 25 58 36 : lundi, mardi : 14h à 18 h ; jeudi : 9h à 12h ; samedi : 9h à 12h et 13h à 18h.*

Sarrebourg : 03 87 07 37 21 ; lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h à 12h et 13h à 18h ; mardi et jeudi : 9h à 12h.*

Dabo : 03 87 07 38 64 ; lundi, vendredi : 14h à 18h, mercredi : 9h à 12h ; samedi : 9h à 12h et 13h à 18h.*

Berthelming : 03 87 03 12 36 ; lundi : 9h à 12h, mercredi, jeudi : 14h à 18h et samedi : 9h à 12h et 13h à 18h.* itting : 03 87 08 87 13 ; mardi : 9h à 12 h, mercredi, vendredi : 14h à 18h et samedi : 9h à 12h et 13h à 18h*.

Mittelbronn : 03 87 07 18 52 ; mardi, jeudi et samedi : 9h à 12h et 13h à 18h . *Mousse : **lundi, vendredi : 14h à 18h, mercredi 9h à 12h et samedi : 9h à 12h et 13h à 18h.***

**(horaires d'hiver du 1/11 au 28/2 : fermeture à 17h)*

Les travaux faïencerie (voir page 37)



Responsable de la publication, mise en page et rédacteur des articles non signés : Claude VOURIOT
Remerciements à Philippe MUGEL pour la préparation de la maquette et Josiane OSWALD pour l'élaboration du journal.
Imprimé à la mairie de Niderviller et tiré à 570 exemplaires